

La Presse

● LA PRESSE, MONTRÉAL, MERCREDI 27 JANVIER 1993



Mme Sauvé est devenue la première Québécoise à faire partie du cabinet fédéral. Elle apparaît sur la photo avec Jean Marchand et l'ex-premier ministre Pierre Trudeau.



En 1984, elle accueille le pape à Ottawa, à l'occasion de la visite du Saint-Père au Canada.



Elle a été la première Québécoise à occuper un poste de ministre au gouvernement fédéral, la première femme à présider les travaux de la Chambre des communes, la première femme, aussi, à être nommée gouverneur général du Canada.

JEANNE SAUVÉ (1922-1993) Une pionnière à Ottawa

Jeanne Sauvé aura marqué de plusieurs précédents l'histoire de la politique canadienne. Elle a été la première Québécoise à occuper un poste de ministre au gouvernement fédéral, la première femme à présider les travaux de la Chambre des communes, la première femme, aussi, à être nommée gouverneur général du Canada.

La petite fille qu'elle était encore avait pourtant ri lorsque son père lui avait suggéré qu'elle pourrait quitter, un jour, son village natal de Prud'homme, en Saskatchewan, pour faire partie du gouvernement. Elle avait 12 ans et il lui faisait alors visiter le parlement. Il lui avait montré le buste d'Agnes Macphail, la première femme élue à la Chambre des communes, en 1921, en lui disant qu'elle aussi pourrait être députée.

Elle aura plutôt été ministre, dans le gouvernement libéral de Pierre Trudeau, dès sa première élection en 1972, mais elle aura aussi attendu d'avoir 50 ans pour entrer en politique, malgré son intérêt certain pour la vie publique. Cependant, d'une certaine façon, toute sa vie, depuis cette mémorable visite au parlement, l'y aura préparée.

Parce que son père y bâtissait une église, Jeanne Sauvé, qui s'appelle alors Jeanne Mathilde Benoit, est née, en Saskatchewan, le 26 avril 1922.

Mais trois ans plus tard, la famille retourne à Ottawa, la ville d'origine de Charles-Albert Benoit, le père. La mère, Anna Vaillant, vient quant à elle de la Gatineau. Le père de Jeanne Benoit insistera toujours pour que ses enfants parlent français. Dans un milieu anglophone, ils fréquenteront des écoles francophones et parleront français à la maison. Jeanne Sauvé sera donc parfaitement bilingue.

Avide lecteur, Charles-Albert Benoit commente pour ses enfants, au lieu de leur raconter les traditionnels contes de fées, les ouvrages de science politique qui le passionnent.

Sa fille grandit dans la capitale, en compagnie de deux frères et de quatre sœurs, dans une famille catholique pratiquante. Jeanne Sauvé mentionnera d'ailleurs plus tard que ce sont ses croyances religieuses qui l'ont menée à la politique.

Très douée, extravertie, Jeanne Benoit fait une partie de ses études dans la capitale, fréquentant d'abord le couvent Notre-Dame-

du-Rosaire des Soeurs grises, puis l'Université d'Ottawa. Les Soeurs grises font participer leurs élèves à des discussions sur l'actualité; l'enfant doit lire les journaux et M. Benoit lui explique la signification des événements qui font la manchette.

Toujours très active, elle participe à la fondation de la Fédération des mouvements de jeunesse du Québec et travaille dans divers organismes de communication et dans des groupes d'encouragement des arts.

Elle s'intéresse, jusqu'à en interrompre momentanément ses études, jusqu'à en changer de mode de vie, au mouvement d'action catholique. A 20 ans, éblouie, elle découvre Montréal, lorsqu'elle devient présidente de la jeunesse étudiante catholique (JEC). A l'époque, Jean Marchand, Gérard Pelletier, Léon Patenaude y militent aussi.

C'est également dans cette organisation qu'elle fait la connaissance de celui qui deviendra son mari quelques années plus tard, Maurice Sauvé. C'est un jeune économiste de 25 ans qui sera un jour (en 1962) le député libéral des Îles de la Madeleine et, dans le gouvernement Pearson, le ministre des Forêts et du Développement rural, de 1964 à sa défaite en 1968. Il sera ensuite, jusqu'à sa retraite en 1983, vice-président de la compagnie Consolidated Bathurst.

Jeanne Sauvé sera alors l'épouse d'un politicien, tout en se consacrant pendant une vingtaine d'années à une brillante carrière de journaliste, en anglais et en français, tant en presse écrite qu'électronique, souffrant parfois du poste de son mari, qui fait craindre à ses employeurs d'éventuels conflits d'intérêts. Parce que Maurice Sauvé a des liens avec Power Corporation, sa femme verra *La Presse* retirer l'offre d'emploi qu'elle lui avait faite.

Cette femme reconnue pour son intelligence et son esprit vif comme l'une des meilleures journalistes au pays travaillera notamment au défunt *Montreal Star*, et sera commentatrice et animatrice à la radio et à la télévision, pour des émissions comme *Opinions*, qui sera à l'antenne pendant sept ans, et pour de nombreuses émissions d'affaires publiques, pour *Femmes d'aujourd'hui*, *Viewpoint* et *The public eye*. Elle est membre du conseil de l'Union des artistes et sa vice-présidente pendant plusieurs années, remplissant trois mandats consécutifs.

Tout jeunes mariés, les Sauvé vont étudier en Europe en 1948. Ils y resteront quatre ans; les plus belles années de sa vie, dira un jour Jeanne Sauvé.

En 1951, à Paris, elle accède au poste d'adjointe au directeur du programme pour la jeunesse de l'UNESCO. La jeune femme poursuit des études d'économie politique à Londres, et obtient un diplôme en civilisation française de l'Université de Paris. Plus tard, elle recevra plusieurs doctorats honorifiques, décernés entre autres par l'Université de Toronto, l'Université Chulalongkorn, de Bangkok, McGill et par l'Université d'Ottawa. C'est d'ailleurs son mari qui lui remet ce diplôme, en 1985, en tant que recteur honoraire de l'Université.

En 1962, elle sera nommée vice-présidente de l'Institut canadien des affaires publiques, haut-lieu de réflexion de l'intelligentsia de l'époque. Elle occupera ce poste pendant deux ans. Elle sera aussi secrétaire générale de la Fédération des auteurs et des artistes pendant près de 20 ans et membre, en 1967, de la Commission du centenaire du Canada. En 1972, elle est l'un des membres fondateurs de l'Institut de recherches politiques.

Elle qui souhaitait ardemment fonder une famille nombreuse devra subir deux fausses couches et attendre pendant 11 ans, jusqu'à 38 ans, la venue de son fils unique, Jean-François. Très solide, malgré sa taille menue, occupant toujours des postes très exigeants, elle a toutefois été durement affectée en 1983 par une maladie respiratoire; elle sera hospitalisée pendant six semaines et attendra plusieurs mois d'être assermentée à son poste de gouverneur général, en 1984.

Lorsqu'elle accepte, en 1972, d'être candidate aux élections fédérales, dans Ahuntsic, Jeanne Sauvé amorce une exceptionnelle carrière politique et s'appête à entrer dans l'histoire.

Carrière politique

Déjà, dans les années soixante, Jean Lesage avait demandé à Jeanne Sauvé d'être candidate libérale sur la scène provinciale, mais elle avait refusé parce que son fils était trop jeune et que son mari, Maurice Sauvé, était toujours à l'époque ministre fédéral.

Puis, en 1970, quand Robert Bourassa lui avait également proposé de se lancer en politique, elle avait encore laissé passer l'occasion. Mais, deux ans plus tard,

Maurice Sauvé la convainc de se présenter aux élections fédérales.

Après une campagne savamment orchestrée, la candidate libérale remporte la victoire dans la circonscription d'Ahuntsic avec une vaste majorité. Pierre Elliott Trudeau, lui confie le ministère de la Science et de la Technologie, créé seulement deux ans plus tôt.

Elle sera aussi ministre de l'Environnement, deux ans plus tard, et ensuite ministre des Communications, en 1975, jusqu'à ce que le gouvernement Trudeau perde brièvement le pouvoir, en mai 1979. Elle est en même temps conseillère au secrétariat d'État aux Affaires extérieures pour les Affaires francophones, en 1978.

De retour à son poste, en 1980, Trudeau ne propose pas à Jeanne Sauvé un ministère quelconque, mais bien la présidence de la Chambre des communes. Elle accepte, après avoir bien réfléchi, devenant ainsi la première femme nommée à ce poste prestigieux mais exigeant, occupé également pour la première fois par quelqu'un qui n'est pas avocat. Elle préside les débats souvent mouvementés, doit maîtriser plus de 280 députés, en très grande majorité des hommes, qui s'affrontent à la période des questions.

Les féministes n'applaudissent pas toujours à ses gestes de pionnière, puisque ses idées sont parfois très conservatrices, notamment au sujet de l'avortement, et que son poste, à leurs yeux, en est un de prestige plutôt que de pouvoir.

Trois ans plus tard, à 62 ans, Jeanne Sauvé laisse une nouvelle marque dans l'histoire en accédant au poste de gouverneur général du Canada.

Depuis 116 ans, jamais une femme n'avait occupé ce poste qui comprend aussi les fonctions de représentante de la Couronne et de commandant en chef de l'armée.

Des problèmes de santé avaient retardé jusqu'au 14 mai 1984 la prestation de serment de Jeanne Sauvé, nommée le 23 décembre 1983, qui occupera son poste jusqu'en 1990, laissant derrière elle l'impression de grande distinction et de raffinement qui la caractérisait si bien.

Durant son séjour à Rideau Hall, elle fonde «La conférence d'étude canadienne du gouverneur général» dont l'objectif général est d'améliorer la qualité de la prise de décision dans la société canadienne.



Première femme gouverneur général



Née Jeanne-Mathilde Benoit, elle avait épousé Maurice Sauvé (décédé en 1992) en 1948.

Croatie: c'est reparti comme en 91

La trêve signée il y a un an entre Zagreb et Belgrade est terminée. Depuis cinq jours, l'armée croate pilonne des positions serbes sur la côte adriatique. Officiellement, il s'agit d'une opération limitée. Mais on sait à quel point dans cette région du monde, la moindre altercation peut dégénérer en un embrasement général. Aussi, cette offensive est-elle inquiétante. Mais elle ne constitue pas pour autant une surprise.

En réactivant ses canons, la Croatie s'est attirée l'indignation internationale. Ces dénonciations comportent toutefois une part d'aveuglement et d'hypocrisie. Car depuis sa signature, le cessez-le-feu n'a jamais été complètement respecté. Et les conditions du plan de pacification concocté par les Nations Unies n'ont, elles, jamais été remplies.

Ce plan prévoyait que les zones les plus conflictuelles — soit les territoires croates revendiqués par les Serbes — seraient placées sous contrôle de l'ONU, avec le concours des polices serbes ou croates, selon la région. Que les armes lourdes seraient remises aux forces onusiennes. Et que progressivement, les réfugiés croates pourraient rentrer chez eux.

Or, depuis un an, les casques bleus ont bel et bien pris position dans ces « zones roses », mais n'ont jamais réussi à y imposer vraiment leur contrôle. Régulièrement, ils devaient se contenter de regarder passer les balles et de comptabiliser les dégâts. Le désarmement, pour sa part, n'a jamais eu lieu. Par conséquent, le retour massif des réfugiés n'a jamais été possible. Au point que l'automne dernier, les casques bleus se sont retrouvés dans une situation assez paradoxale, devant empêcher des exilés croates de rentrer à la maison, parce que cela aurait été trop risqué pour eux.

Paix bancaire, mais paix quand même: les belligérants ont eu un an de répit pour négocier le fond de leur contentieux. Que va-t-il arriver des territoires — environ le tiers de la Croatie — qui ont été conquis par l'armée de la République fédérale yougoslave pendant la guerre? Vont-ils être redonnés à la Croatie? Va-t-on en faire des provinces, des micro-pays, des éclats de la RFY en terre croate? Qui va pouvoir habiter où? Et dans quelles conditions? Ces questions n'ont jamais été résolues et chacun est resté sur ses positions.

Pendant ce temps, le découpage territorial continuait de compliquer la vie des Croates, qui n'avaient pas cherché la guerre en 1991, et dont le pays s'est retrouvé tranché en deux

— le sud et le nord —, l'unique pont assurant la liaison avec la Dalmatie méridionale ayant été détruit. Les Serbes, qui administrent la région, n'avaient aucune intention de la reconstruire. C'est précisément autour de ce pont en ruines que l'armée croate a déclenché son offensive. Suscitant des menaces d'intervention de la part de Belgrade. Faisant surgir le spectre de la guerre meurtrière de 91. Et surtout, jetant un éclairage cru sur l'échec de la politique internationale dans les Balkans.

À Zagreb, plusieurs estiment que les troupes de maintien de la paix n'ont fait que permettre aux Serbes de mettre au frais leurs velléités territoriales sur la Croatie, le temps de « régler » la question bosniaque. Et qu'à long terme, malgré tous les efforts de neutralité, elles auront involontairement servi les intérêts de Belgrade. D'ailleurs, la Croatie hésite aujourd'hui à renouveler le mandat de l'ONU, qui expire fin février.

Instruit par l'expérience, le secrétaire général de l'ONU suggérait récemment de revoir le fonctionnement de ses troupes. De leur permettre, entre autres, d'intervenir sans mandat des belligérants. Et de leur donner les moyens d'imposer, s'il le faut, la paix par la force. Les derniers développements en Croatie lui donnent raison.

Agnès GRUDA

Prévenir pour guérir

Un nombre de nominations dans l'appareil d'État sont indiscutablement partisans. Et il n'y a pas toujours lieu de s'en scandaliser. Ce qui ne devrait en aucun cas justifier un relâchement de la surveillance des décisions du gouvernement en cette matière. Au contraire.



À titre d'exemple, *La Presse* publiait, récemment, une longue liste de postes attribués par le gouvernement à des proches du Parti libéral. Certaines de ces nominations ne soulevaient aucun problème tant il paraît évident qu'elles conviennent à la compétence des nouveaux titulaires. On voit mal en quoi le fait d'être lié au pouvoir devrait constituer un empêchement à leur désignation. D'autres, par contre, sont totalement incongrues. Et

trahissent une volonté délibérée de récompenser des alliés à même les fonds publics.

Ce phénomène n'est pas nouveau. Il constituait même, avec la fraude électorale, l'armature des régimes de Taschereau et de Duplessis. Ce n'est que depuis la Révolution tranquille qu'on a vu se multiplier lois et règlements visant à baliser le pouvoir discrétionnaire de l'Exécutif en ce domaine.

Malgré toutes ces mesures, il reste toujours au conseil des ministres une marge de manoeuvre suffisante pour succomber à la tentation du favoritisme. Mais la meilleure façon de prévenir les abus n'est pas de restreindre encore plus son pouvoir de décision. Rien de plus normal ni de plus justifié, en effet, que le souci du gouvernement de s'entourer de collaborateurs de confiance qui partagent sa vision de la société.

C'est ce qui explique, ici comme ailleurs, les grands chambardements inévitablement provoqués par l'arrivée d'une nouvelle équipe. À part quelques nominations loufoques, il n'y donc pas lieu de se scandaliser de la « coloration » de l'appareil depuis le retour des libéraux. Ce serait de l'angélisme que de prétendre que le PQ agirait différemment s'il en avait l'occasion.

Il en va autrement avec le sauve-qui-peut généralisé qui, en fin de mandat, amène tout ce qui, au cours des dernières années, a grenouillé dans les ministères à se trouver une niche dans la fonction publique. Histoire de se mettre à l'abri d'un possible désastre. Dans tous les cas, autant les nominations justifiables que les récompenses abusives, on y gagnerait en donnant aux élus les moyens nécessaires pour resserrer leur surveillance sur les décisions du pouvoir exécutif. Rien de plus salutaire que la menace sérieuse d'une réprobation publique.

Ce n'est pas en criant au scandale parce que l'adversaire fait exactement ce qu'on espère un jour pouvoir faire à sa place qu'on y parviendra. C'est en s'attaquant à un problème bien plus complexe: la redéfinition du pouvoir réel et des responsabilités des simples députés à l'Assemblée nationale.

Pierre GRAVEL

Lutte sans merci

L'histoire de Jocelyne Champagne, prête à faire de la prison pour obtenir la garde de sa fille, est l'un de ces cas déchirants face auxquels on se sent impuissant. Au départ, une bataille judiciaire sans merci de parents qui s'arrachent la garde d'une fillette de cinq ans, retardée, avec ses appels, ses rebondissements.



Ensuite, cette mère qui, parce qu'un juge a confié la garde de l'enfant au père, l'a enlevée avec la complicité de la grand-mère qui cache la petite. Depuis, Mme Champagne est en prison parce qu'elle refuse de ramener la fillette. Pourquoi? Parce qu'elle accuse le père d'inceste et de violence.

De l'autre côté, le père, objet d'accusations publiques dont il se dit innocent, pour lesquelles les forces policières n'ont pas trouvé de preuves et que les juges n'ont manifestement pas trouvées plausibles. Et qui, en plus, a perdu sa fille.

L'histoire a rebondi parce que la mère est maintenant prête à ramener l'enfant, si le juge accepte ses conditions, notamment l'amnistie pour la grand-mère et la garde de la fillette.

On voit le dilemme. La croisade d'une mère, illégale et insensée, sauf si le père est coupable de ce dont elle l'accuse. Mais un père contre lequel n'existe aucune preuve et qui a droit à la présomption d'innocence. Et tant que le dossier ne sera pas vidé, il restera, hélas!, un doute. Face à ce choix, le Regroupement provincial d'aide et de lutte aux agressions sexuelles n'a pas hésité et a apporté un appui sans nuances à une mère dont les allégations restent sujettes à caution.

Bien sûr, notre système judiciaire a des failles. Mais dans un cas comme celui-ci, il reste le seul rempart contre une certaine forme d'anarchie. La tentation de laisser tomber la présomption d'innocence mène à la barbarie et cautionne des risques infinis d'abus.

Il vaudrait beaucoup mieux que les conseillers de Jocelyne Champagne lui suggèrent fermement de remettre immédiatement l'enfant malade à la Protection de la jeunesse. Le sort de cet enfant de cinq ans est intolérable. N'y a-t-il pas quelque part quelqu'un qui peut faire entendre raison à cette mère? Il est encore une fois dommage que, lors de telles sagas, les frustrations et l'émotivité l'emportent sur la raison.

Claudette TOUGAS

BOURASSA S'ENFARGE DANS "LA FLEUR" DU TAPIS ROUGE!



DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres



Simonne Monet-Chartrand

Un souffle d'action

■ Avec les Québécoises et les Québécois, la Ligue des droits et libertés est en deuil. Simonne Monet-Chartrand, que nous aimions tant, nous a quittée.

Lorsque Simonne est arrivée à la Ligue des droits de l'Homme, ce ne fut pas long pour que celle-ci devienne la Ligue des droits et libertés. Avec elle, un souffle nouveau d'action populaire allait traverser notre mouvement. Pour elle, les droits devaient faire partie de la vie de tous les jours pour tout le monde.

Simonne, pour nous, représentait tellement la vie qu'il est difficile de se l'imaginer disparue. Sa manière d'aimer, de combattre pour ses idées, pour le savoir et la culture, son extraordinaire compassion et sa

grande intégrité, resteront toujours pour nous des foyers d'inspiration. Au revoir, chère Simonne.

Gérald MCKENZIE
président
Ligue des droits et libertés

Quelle femme vraie et sans artifice!

■ Tout le Québec est en deuil aujourd'hui, et plus particulièrement les hommes et les femmes qui ont minimalement une sensibilité envers les causes féminine, pacifiste et syndicaliste.

En somme, tout ce qui touche à la justice sociale et à la dignité humaine. Ceux et celles qui ont côtoyé Simonne Monet-Chartrand, cette grande dame de la cause des plus petits et des plus vulnérables de ce monde, témoignent donc de cet humanisme qui caractérisait sa personnalité. Je voudrais seulement dire que je me souviendrai toujours des quelques fois où j'ai rencontré Simonne. Elle m'avait littéralement séduite, et touchée aussi.

Je me rappellerai surtout de son laïus sur Thérèse Casgrain à l'UQAM, à l'occasion du 50e anniversaire du droit de vote des Québécoises en avril 1990. Elle parlait de son admiration envers Thérèse Casgrain, cette grande militante féministe, issue d'un milieu bourgeois, qui n'avait pas eu peur de se salir les mains en ramassant les feuilles de maïs lors d'une épluchette de blé d'Inde qui avait eu lieu chez Simonne Monet-Chartrand. Le petit groupe de femmes que nous étions à l'écouter l'avions applaudie chaleureusement. Émue, elle pleurait.

Je me rappellerai aussi de la conférence qu'elle avait donnée à la Maison de la culture

de Notre-Dame-de-Grâce, le 8 mars 1992. Elle avait préparé un texte. Une fois en avant, elle nous dit en ramassant ses feuilles et en refermant son dossier: « Ça va être plus intéressant si je vous parle spontanément de ce que je ressens plutôt que de vous faire la lecture de cela! » Quelle femme vraie et sans artifice, cette Simonne!

Maryse DARSIGNY
Montréal

Rivière en héritage

■ Simonne Monet-Chartrand en nous quittant, nous a laissés en héritage sa rivière. Les sources sont profondes et lointaines. Beaucoup de choses s'écriront à son sujet et bien des hommages posthumes lui seront rendus. Plus important encore, c'est ce qu'elle nous laisse à lire, les 4 tomes de *Ma vie comme rivière*. Chacun de nous, s'il sait voir entre les lignes, trouvera une énergie nouvelle pour croire en des valeurs oubliées et nous aussi, affronter nos propres rivières. Merci Simonne.

Gaston L'HEUREUX

Rôle déterminant

■ Simonne Monet-Chartrand n'est plus. Nous tenons à signifier notre tristesse et à rappeler que cette femme remarquable a joué un rôle déterminant dans l'histoire des femmes.

Avec elle, nous avons appris que l'engagement féministe pouvait s'inscrire dans l'histoire de toute une vie. En rédigeant ses mémoires et des ouvrages sur l'histoire des femmes, elle a contribué de manière décisive à forger notre mémoire. Elle voulait que l'on se souvienne, que nous ayons

des racines. Elle nous laisse un précieux héritage.

Marie-Andrée ROY
Présidente du
conseil d'administration
de Relais-femmes

Comme torrent de liberté

■ Simonne Monet-Chartrand avait pour option préférée l'engagement bénévole en faveur des démunis. Sa passion pour l'équité sociale l'a frémement portée au coeur des luttes socio-économiques. Sa parole dissidente a surpris, dérangé, perturbé... Il y a cependant un aspect plus profond de sa personnalité: son militantisme pour la paix. Il s'enracinait dans l'amour qu'elle portait à sa famille.

Impulsive et tenace, elle était femme d'action visant à enrayer les injustices. Elle était surtout femme de tendresse, de partage et de Paix. Elle était attentive aux besoins élémentaires des enfants et à tous les êtres humains persécutés ou menacés par ce qu'elle appelait « l'épouvantable matérialisme de l'humanité ».

Elle affirmait que la nécessité de créer des conditions favorables à la Paix devait passer par les droits fondamentaux de la personne ainsi que par la force des solidarités de mouvements pour la paix.

Chez cette visionnaire, un impératif constant: le pacifisme, le refus des violences sociales, des humiliations et des oppressions. Sa Volonté: améliorer les lois, transformer la culture politique. Sa Passion: faire du pacifisme une force qui innove et qui dérange. Son objectif: relancer le processus de paix à tous les niveaux.

André-Albert SAINT-LAURENT
Conférence Mondiale des religions pour la Paix

Opinions

Bosnie: un génocide pareil à celui pratiqué par les nazis

ALAIN HORIC

L'auteur est écrivain et éditeur.

La Bosnie-Herzégovine, sa population et son gouvernement, démocratiquement élu, sont victimes d'une guerre d'agression, de conquête et de destruction. L'envahisseur serbe occupe 70 p. cent du territoire bosniaque où il fait régner la terreur et l'horreur. La population musulmane est victime d'une campagne délibérée, systématique de déracinement et d'extermination. Tout un peuple est l'objet d'un génocide barbare en 1993, en plein cœur de l'Europe, qui n'a d'égal que celui des nazis.

Les Serbes procèdent sur tout le territoire conquis à l'élimination et à la chasse de la population musulmane, pratiquant les exécutions sommaires, les tueries massives, les assassinats, la torture et les mutilations sur les femmes, hommes, enfants et vieillards. La Bosnie est devenue un champ de carnage de la barbarie serbe. Il ne reste que quelques poches de résistance, une dizaine de villes assiégées par les forces serbes dans un étai de fer, de feu et de sang, quotidiennement bombardées et pilonnées. La population civile, souffrant de famine, de froid, du manque de soins, privée d'eau et d'électricité, se défend avec des moyens artisanaux pour sa survie contre les assaillants serbes puissamment armés.

L'agression et l'occupation serbe de la majeure partie de la Bosnie se traduit par un bilan tragique. Le terme complaisant de nettoyage ethnique forgé par les instances mondiales cache cyniquement et banalise aux yeux de l'opinion publique la pratique d'un génocide perpétré sur les musulmans de Bosnie par les Serbes. Cette guerre sauvage d'une violence sans précédent, d'une cruauté inhumaine a fait, jusqu'ici, 250 000 victimes, incluant les tués et les personnes disparues à jamais. Les Serbes pratiquent le pillage, le vol, le viol et la destruction de toute vie, de toute trace visible de présence musulmane en Bosnie, détruisant, brûlant, dynamitant et nivelant avec la terre les maisons, les bâtiments, les monuments et les infrastructures historiques, culturelles, religieuses, sociales, financières et économiques.

Pour remonter le «moral» de leurs criminels de guerre, coupables de crimes contre l'humanité, les autorités militaires et politiques serbes incitent aux viols systématiques de femmes musulmanes. Plus de 50 000 fillettes, adolescentes et femmes ont été bestialement violées et la plupart aussitôt, froidement, assassinées. Plus de 50 000 enfants ont également été assassinés. Sous la férule serbe, la Bosnie est devenue un vaste charnier, une fosse commune ensevelissant les morts et les vivants.

L'ONU, le FORPRONU et le CIRC connaissent la pratique bestiale des crimes de viols qu'ils cachaient aux yeux du monde, comme dans le cas des camps de la mort. (...)

Sachant cette tragédie, ces crimes odieux, la communauté internationale se voile la face, se complait dans le voyeurisme morbide, s'abrite derrière l'alibi de l'aide humanitaire qui con-

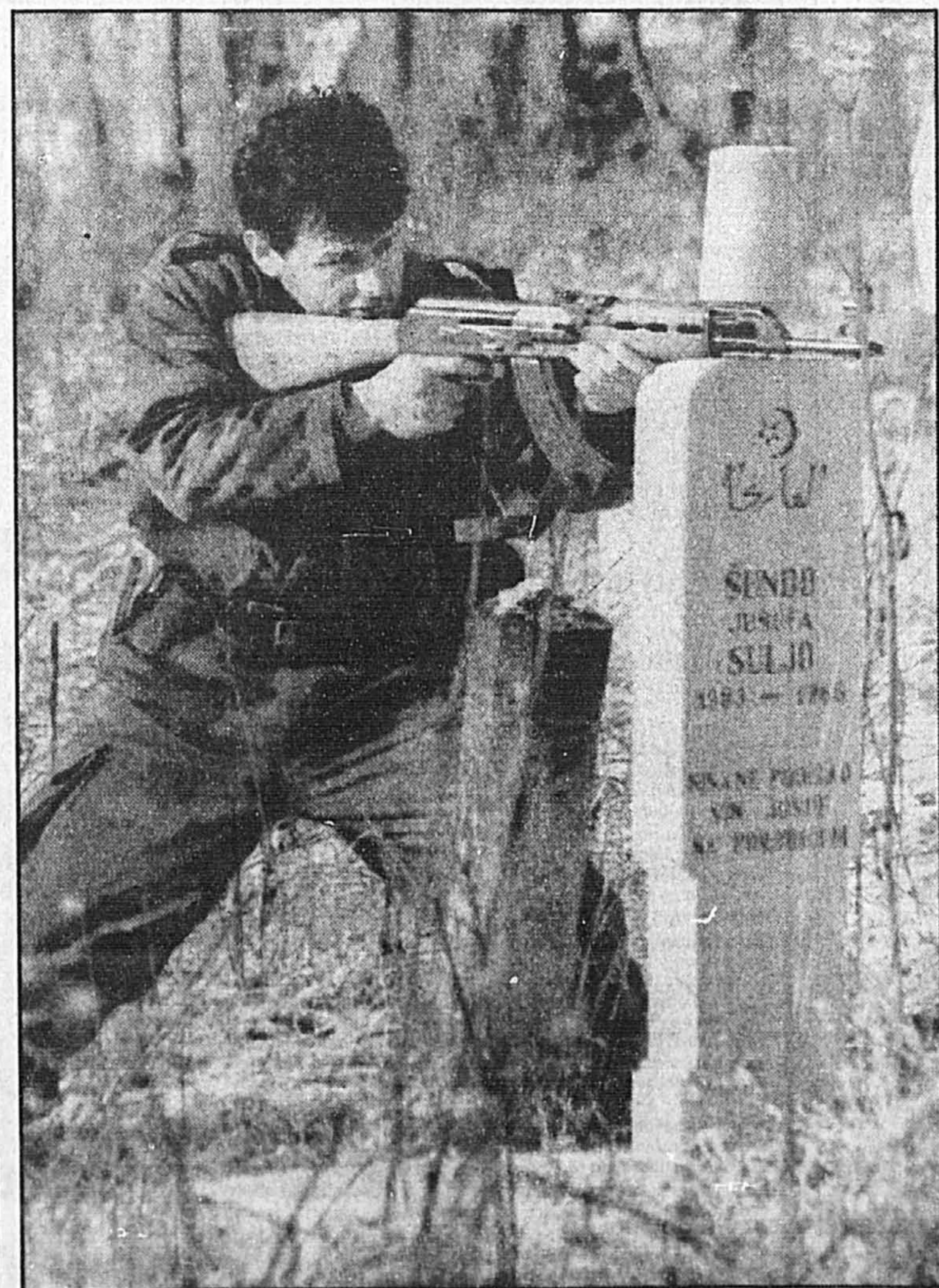
siste à nourrir la mort. Sa passivité, son refus de secourir un peuple en danger de mort collective, son refus de non-assistance, ses fourberies politiques et diplomatiques, son hypocrisie cynique, sa temporisation et ses simulacres de négociations avec les agresseurs n'ont d'autres objectifs que de permettre aux Serbes d'achever leur oeuvre criminelle. Leur refus d'agir, de secourir et d'intervenir donne un signal clair aux Serbes qu'ils appuient la solution finale serbe face aux musulmans de Bosnie. L'histoire et l'humanité les dénonceront à juste titre de complices du génocide des musulmans bosniaques.

Outre le refus d'intervenir, la communauté internationale maintient l'embargo sur les armes à destination de Bosnie-Herzégovine. Ce faisant et en sachant les agresseurs puissamment armés, l'ONU condamne les Bosniaques à l'anéantissement inexorable par la troisième puissance militaire en Europe. En refusant de lever l'embargo sur les armes, l'ONU prive sadiquement les Bosniaques de moyens de défense légitime. Cet embargo maintenu par l'ONU constitue à lui seul un crime contre l'humanité.

La communauté mondiale refuse de se rendre à l'évidence. Sa politique de prétendre maintenir la paix en Bosnie, où la guerre fait rage, est un échec. Elle n'a d'autre choix que d'intervenir militairement pour arrêter la guerre, faire et imposer la paix par la force pour sauver ce qu'il reste du peuple bosniaque menacé d'extinction par la barbarie serbe. Faute d'intervenir, l'ONU doit instamment autoriser les Bosniaques à recevoir des armes défensives afin de leur permettre de se battre pour leur survie. Il n'existe aucune autre alternative pour restaurer en Bosnie l'ordre, la légalité et la démocratie. L'ONU ne peut plus longtemps maintenir son refus d'intervenir et simultanément interdire aux victimes de se défendre sans risquer une faillite totale de sa crédibilité et une condamnation de l'opinion mondiale pour complicité dans le génocide des musulmans de Bosnie.

La charte de l'ONU stipule qu'un pays agresse à droit à l'aide des pays membres et le droit de légitime défense. La Bosnie spoliée de ces deux droits, tandis que l'agression et les massacres se poursuivent, exige de l'ONU de faire son choix, soit de défendre la Bosnie, soit lui permettre de se défendre en levant l'embargo qui lie les mains de la victime face au crime du génocide prémédité et pratiqué sur sa population.

Leslie H. Gelb, chroniqueur de la politique internationale dans le *New York Times*, dans son article «Never Again» (du 13 décembre 1992), fustige l'Europe de simuler une fois de plus l'ignorance de la boucherie de musulmans en Bosnie auxquels l'ONU interdit le droit et les moyens d'autodéfense par son embargo sur les armes. En conclusion, il porte un jugement sans équivoque: «Un jour très prochain deux groupes de dirigeants seront accusés de crimes contre l'humanité en Bosnie, les Serbes qui massacrent les musulmans et les chefs d'États de l'Occident qui font peu pour arrêter ces innombrables atrocités.»



Un soldat serbe se cache derrière une pierre tombale traditionnelle musulmane lors d'un combat dans un cimetière le 24 décembre dernier.



L'armée algérienne a décidé de mettre un frein au «pouvoir» islamiste, considéré comme un obstacle à son propre pouvoir et à ses ambitions.

L'Islamisme, une menace pour qui dans les pays occidentaux?

ABDELHAMID GMATI

L'auteur est un journaliste indépendant, ancien rédacteur en chef de La Presse de Tunisie.

Ces derniers temps, le peuple québécois — comme les peuples européens et américains — a été invité à suivre une série de reportages, d'articles et d'émissions dans la presse écrite et audiovisuelle sur l'Islam et les islamistes, le tout dans un joyeux amalgame entre les deux. Et le tout sur fond d'une double interrogation, présente et souvent articulée: l'Islam est-il une menace pour l'Occident? Ou sont-ce les islamistes qui font problème?

Dans le même temps, l'Égypte réunissait (les 19 et 20 janvier) les délégations d'une centaine de pays pour discuter de l'extrémisme religieux; quelques jours auparavant, les ministres de l'Intérieur des pays arabes essayaient, à Tunis, d'arrêter une stratégie contre l'islamisme. Sur la rive sud de la Méditerranée, le problème est évident. Depuis que le processus électoral a été stoppé l'an dernier, l'Algérie vit une «guerre» entre les islamistes et le gouvernement, qui fait chaque jour des victimes. En Tunisie où, après des attentats terroristes, un complot visant à éliminer physiquement les dirigeants du régime a été découvert, une chasse aux intégristes aboutit à un procès de droit commun. En Égypte, une autre guerre est ouverte entre le gouvernement et les intégristes religieux qui multiplient les attentats contre les intellectuels, les chrétiens, les touristes. Le mouvement islamiste est au pouvoir en Iran, au Soudan, au Pakistan, en Arabie Saoudite; il est présent au parlement jordanien, dans le sud de l'Irak et menace tous les pays musulmans. Ce mouvement, qu'on semble «découvrir» aujourd'hui, ne relève pourtant pas de la génération «spontanée».

Les origines de ce mouvement remontent au début du siècle, particulièrement en Égypte, lorsque des théologiens et des religieux préconisèrent le fondamentalisme pour mieux lutter contre les colonisateurs et sauvegarder l'identité et la culture arabo-musulmane contre les risques d'assimilation. Petit à petit, des mouvements se structurèrent et se lancèrent dans l'activisme politique, soutenant le nationalisme arabe naissant et tentant de se substituer à lui à chaque échec. Même Jamal Abdennasser, l'ex-président égyptien, un moment porte-drapeau du nationalisme et de l'unité arabes, eut des problèmes sérieux avec ses «frères musulmans», qu'il mata par la répression violente. Jusqu'au début des années 70, l'islamisme était cantonné en Égypte et au Soudan, et restait minoritaire, ne se manifestant que par des actions violentes.

Milieu des années 70

Ce n'est que vers le milieu des années 70 que l'islamisme se manifeste ailleurs, notamment dans les pays du Maghreb. Dans les mosquées d'abord, où le discours de nouveaux «imams» devient politique, virulent, s'attaquant au régime et à l'Occident; dans la rue ensuite, où les premiers «barbus» et les «voiles» (*hijab*) font leur apparition. À noter que le port de la barbe et du voile procède d'une volonté délibérée de se démarquer d'un environnement jugé «impur».

On peut affirmer que ce sont les régimes en place qui ont contribué à la création et au développement du mouvement islamiste. Aux lendemains des indépendances, les régimes se lancent dans une vaste entreprise de développement axée sur la modernité et la laïcité. Ils empruntent à l'Occident «son matérialisme», sa «société de consommation» et sa «libéralisation des

mœurs», sans les accompagner des valeurs servant de «garde-fous» que sont la démocratie et le respect des droits de la personne. En même temps, pour mieux faire passer leurs réformes, les régimes récupèrent la religion et la soumettent à la raison d'État. Et à partir des années 60, pour contrecarrer la virulence des mouvements de gauche marxistes-léninistes, ils jouent la religion contre le socialisme. Pour ce faire, ils introduisent l'enseignement religieux dans les écoles, multiplient les lieux de culte, encouragent l'enseignement théologique et développent des programmes d'arabisation et d'islamisation à outrance.

L'absence de démocratie, le monolithisme de partis uniques, l'omnipotence des dirigeants, le développement de la corruption, de la mauvaise gestion s'ajoutent aux échecs des différentes politiques économiques pour aboutir aux crises des systèmes. L'omniprésence de l'État favorise une classe de privilégiés et développe la mentalité d'«assistés» auprès de la population. Les inégalités s'exacerbent, le chômage augmente, l'exode rural alimente les périphéries des villes, la pauvreté s'affiche. Le mal-vivre gagne toute une population de «laissés pour compte» et une jeunesse imperméable à la légitimité des héros de la «lutte nationale». Une jeunesse complètement «débousoyée» par l'émergence d'une société de consommation, et qui se trouve exclue du système. La crise d'identité se profile et en l'absence d'une idéologie motivante, le retour aux valeurs ancestrales et à la religion devient l'unique recours. C'est dans cet environnement de ras-le-bol que se développe l'islamisme.

Qu'est-ce que l'islamisme?

Contrairement à ce qu'on pense, ce n'est pas un mouvement organisé; c'est, à l'origine, un sentiment partagé de différenciation, d'identification, d'affirmation de soi et de sa différence, au sens culturel du terme. Les mouvements — qui se sont greffés sur ce courant — sont en fait politiques. Comme le démontre l'historien égyptien Mohammed Said Al-Ashmaoui, dans son livre *L'Islamisme contre l'Islam*, il ne s'agit pas de controverses théologiques mais bien de critiques de régimes politiques. Le Coran, quand il est brandi, sert surtout comme substitut aux normes et aux références socio-politiques en vigueur et de démarcation par rapport aux cultures occidentales, et non comme ressource métaphysique et religieuse. Son programme, selon ses dirigeants, serait une nébuleuse, tellement le double langage est de rigueur.

Mais à l'Est comme à l'Ouest, il est certain que l'objectif est d'instaurer une «République islamique», inspirée des exemples d'Iran, d'Arabie Saoudite et du Soudan. Rien de substantiel sur les plans économique, politique et social, sinon que la démocratie sera garantie par la «Choura» (assemblée indéfinie de consultation comme son nom l'indique en arabe), que la législation juridique sera régie par la «Charia» (loi islamique non écrite, basée surtout sur la tradition et l'improvisation, le Coran ne comportant que 80 versets sur 6 200 consacrés à ce qui se rapporte au juridique), la négation de la démocratie à l'occidentale, et surtout la réduction du statut de la femme qui, pour les islamistes, semble être le seul pôle de préoccupation.

Jusqu'ici, les islamistes ont utilisé la seule stratégie qu'ils aient élaborée: le harcèlement et l'action violente. L'exemple de l'Iran a indéniablement servi de catalyseur. Et il a été suivi au Soudan et au Pakistan. Tous ces groupes, qui développent des discours nationalistes, ne cultivent pas moins des relations entre eux. On a même établi l'existence d'une «internationale intégriste» dont le siège se trouve à Khartoum (Soudan). Mais une certaine con-

currence se fait entre l'Iran, chiite, et l'Arabie Saoudite, wahabite, pour s'allier ces partis intégristes. Pour des raisons politiques, car sur le plan religieux, les deux pratiquent une conception de l'islam fondamentaliste, refusant tout progrès, et fermée à toute ouverture extérieure. C'est cela qui est considéré comme une menace, aussi bien à l'intérieur des pays qu'à l'étranger.

Pour la masse des classes moyennes arabes, berbères, musulmanes ou chrétiennes salariées et pour la majorité des cadres supérieurs, l'islamisme est assimilé à la peste et signifierait un retour en arrière, un blocage de l'évolution, un frein aux progrès scientifiques et technologiques. Même si le désenchantement et le ras-le-bol touchent toutes les couches de la population, certains hésitent et refusent d'opter pour les «barbus». L'armée algérienne a décidé de mettre un frein au «pouvoir» islamiste, considéré comme un obstacle à son propre pouvoir et à ses ambitions.

Guerre du Golfe

Dans un éditorial d'avril 1991, le journal de l'armée *Al Jaich* expliquait les orientations et les ambitions des militaires algériens, traumatisés par la guerre du Golfe et soucieux de s'opposer à ce qu'ils considèrent comme le début «d'une ère d'hégémonie occidentale». Et ils n'hésitent pas à affirmer que les islamistes sont des «alliés objectifs de cette stratégie occidentale». Leur souci est d'accélérer l'accès aux sciences et à la technologie, de développer leur armement, sans exclure le nucléaire. La «diplomatie de la canonnière», que pratiquent, avec l'Irak, les Américains, et les Occidentaux, les conforte dans leur analyse, analyse partagée par plusieurs autres leaders arabo-musulmans.

Telle est la situation, tels sont les enjeux. Comment combattre ce que la majorité des populations considère comme un «danger mortel»? Jusqu'ici, les pouvoirs en place ne font que réagir aux actions des islamistes. En leur faisant des procès pour leurs actions terroristes et en pratiquant la répression. Ce que certaines organisations occidentales leur reprochent au nom «des droits de l'homme». Du coup, le soupçon se renforce: les pays dits «démocratiques» n'hésitent pas à réprimer tout ce qui est de nature à perturber l'ordre public (manifestations, ou actes terroristes: Bande à Baader en RFA, Brigades rouges en Italie...) et même à interdire des partis accusés d'activisme «conduisant à la violence» (en Europe, au milieu des années 80); et cela est considéré comme légitime. Y aurait-il une démocratie à double vitesse, comme pour les droits de l'homme et pour les résolutions de l'ONU? Le soupçon, que certains poussent jusqu'à l'accusation, est que l'Occident encourage la montée de l'intégrisme pour maintenir l'instabilité de la région, son sous-développement, sa faiblesse et, donc, perpétuer son hégémonie et son impérialisme.

L'islamisme, qui avait été «satanisé» avec l'Iran, retient de nouveau l'attention des médias. Y a-t-il un lien avec la campagne lancée par les médias américains afin d'accréditer Israël «comme unique rempart de l'Occident contre l'islamisme»? Faut-il conclure avec le professeur français Bruno Étienne que «les mouvements intégristes, qu'ils se réclament de l'islam, du christianisme, ou du judaïsme, représentent le dernier sursaut pour la recherche de l'authenticité contre la mondialisation du capital, de la marchandise et de l'information, alors que le capital manipule ces mouvements en vue de casser les États-nations, temples du droit et de la société civile, qui sont devenus des obstacles à sa modernisation...»? Là, même le Québec est concerné.

1 Éditions La Découverte, Paris-Le Caire, 1989.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

**Avis de radiation**
Dossier no 33-92-00093

Avis est par les présentes donné que Madame Claude-Catherine Vinet, M.Sc. (permis no 03243-82), exerçant la profession de psychologue au 1305, chemin du Lac, Ville de Léry, dans le district de Beauharnois, a été trouvée coupable, suite à l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité, d'avoir enfreint les articles 1 et 32 du Code de déontologie des psychologues, notamment:

— à Léry, entre le 22 juillet 1991 et le 12 août 1991, elle a fait défaut de tenir compte des principes scientifiques généralement reconnus en psychologie par l'utilisation de l'astrologie lors d'une consultation, et elle a fait défaut d'éviter toute situation où elle serait en conflit d'intérêt en ayant fait préparer par son collaborateur et pensionnaire la «carte du ciel» de sa cliente.

Dans sa décision rendue le 14 décembre 1992, le Comité de discipline a imposé à Madame Claude-Catherine Vinet, une radiation d'un (1) mois avec paiement des frais de la cause.

La décision étant exécutoire le 30^e jour de sa communication aux parties et n'ayant pas fait l'objet d'un appel à l'intérieur de ce délai, la radiation est en vigueur à compter du 15 janvier 1993 jusqu'au 13 février 1993 inclusivement.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du Code des professions.

Ville Mont-Royal, ce 18^e jour de janvier 1993.

La secrétaire du Comité de discipline,
Janine Cressaty

**Avis de limitation du droit d'exercice**
Dossier no 33-90-00070

Avis est par les présentes donné que Madame Gabrielle Fullam, M.A. (permis no 02835-80), qui exerce la profession de psychologue en cabinet privé au 80, Henri-Bourassa est, à Montréal, a été trouvée coupable suite à l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité, de trois (3) infractions qui lui étaient reprochées, notamment:

— d'avoir, à Montréal, entre le 8 mars 1987 et le 21 mai 1987, effectué un travail d'évaluation psychologique pour fins d'expertise psycholégal en ayant omis de tenir compte des principes scientifiques généralement reconnus en psychologie, le tout contrairement à l'article 1 du Code de déontologie des psychologues;

— d'avoir, à Montréal, le ou vers le 20 mai 1987, rédigé un rapport d'expertise psycholégal, lequel fut produit dans un dossier de la Cour supérieure, Chambre de la famille, en ayant énoncé des propos sans prendre soin d'éviter toute possibilité de fausse interprétation ou d'emploi erroné des informations transmises, propos qui sont de nature à créer un préjudice sérieux à l'endroit du requérant en l'instance, le tout contrairement à l'article 77 du Code de déontologie des psychologues;

— d'avoir, à Montréal, entre le 8 mars 1987 et le 21 mai 1987, dans le cadre du travail d'évaluation pour fins d'expertise psycholégal dans le même litige matrimonial, omis de se conformer aux principes scientifiques et aux normes d'administration, d'interprétation et d'utilisation des tests psychologiques, le tout contrairement à l'article 72 du Code de déontologie des psychologues.

Le 15 décembre 1992, le Comité de discipline a imposé une limitation du droit de pratique de Madame Gabrielle Fullam en lui interdisant pour une période de cinq (5) ans, tout exercice de la profession dans le domaine de l'expertise psycholégal pour ou devant toute instance judiciaire, régie, tribunal ou organisme de même nature. Le Comité de discipline a de plus condamné Madame Gabrielle Fullam à payer une amende de 1500\$ pour chacun des trois chefs, et au paiement de 500\$ de frais.

La décision étant exécutoire le 30^e jour de sa communication aux parties, il est interdit à Madame Gabrielle Fullam d'exercer dans le domaine de l'expertise psycholégal pour ou devant toute instance judiciaire, régie, tribunal ou organisme de même nature pour une période de cinq (5) ans à partir du 15 janvier 1993.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du Code des professions.

Ville Mont-Royal, ce 18^e jour de janvier 1993.

La secrétaire du Comité de discipline
Janine Cressaty

**Commission scolaire de Châteauguay**
APPEL D'OFFRES 9293-9

Projet: Remplacement des fenêtres
École Notre-Dame de l'Assomption
95, rue Notre-Dame
Châteauguay

Propriétaire: Commission scolaire de Châteauguay
184, boulevard Salaberry Nord
Châteauguay, Québec
J6J 4K9

Architecte: Roux, Morin et Associés
2, 45e Avenue
Lachine (Québec)
H8T 3G7 Téléphone: 637-3564

La Commission scolaire de Châteauguay, propriétaire, demande des soumissions pour le remplacement des fenêtres à l'école Notre-Dame de l'Assomption à Châteauguay. Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c.Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte, contre un dépôt de cent dollars (100 \$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié représentant 10% du montant de la soumission à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement représentant le même montant, valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque certifié, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au Service de l'approvisionnement, seront reçues au bureau de la Commission scolaire de Châteauguay, 184, boulevard Salaberry Nord, jusqu'à 14 h, heure en vigueur localement, le huitième jour du mois de février 1993 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, c.A-6, r.29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

COMMISSION SCOLAIRE DE CHATEAUGUAY

MAURICE BROSSARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Société québécoise d'assainissement des eaux**

Travaux dans la ville de Sherbrooke
Comité de Sherbrooke
Appel d'offres no: 0033-40-11-41-49

Fourniture, installation et mise en service d'un bâtiment préfabriqué avec groupe électrogène et équipements connexes. Ces travaux sont localisés à un poste de pompage existant.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAÉ, Service gestion des contrats, Place du Canada, 1010, de la Gauchetière Ouest, bureau 2110, Montréal (Québec) H3B 2N2 Tél.: (514) 397-0416.

PRIX: 75.00\$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du "Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux", publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION: Station d'épuration du Sherbrooke-Métropolitain; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ de Québec et de Montréal; Ass. de la construction de Québec, région Estrie; Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Station d'épuration du Sherbrooke-Métropolitain; a/s M. Jean Rouillard, secrétaire de la RIASM, 3145, boul. Queen Nord, Sherbrooke (Québec) J1H 5H1. Le: jeudi 11 février 1993 à 15H00.

GARANTIE DE SOUMISSION:MONTANT: 14 000,00\$

FORME: Chèque visé tiré sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Monsieur Carol Lachance - Tél.: (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

P 27-01-53

DEMANDE DE SOUMISSIONS**Agence de sécurité**

• Centre hospitalier Le Gardeur

• Demande de soumissions pour :

— Agence de sécurité

Le Centre Hospitalier Le Gardeur, sis au 135, boul. Claude-David à Repentigny, est à la recherche d'une agence de sécurité pour son établissement.

• Les documents et renseignements nécessaires à la préparation des soumissions sont disponibles au Service de l'approvisionnement du CHLG (654-9600, poste 2064) à compter du 2 février 1993 à 9 h.

• Le lieu, la date et l'heure limites pour le dépôt des soumissions sont dans l'ordre :

— Service de l'approvisionnement du CHLG

135, boul. Claude-David

Repentigny (Québec)

— Le 5 mars 1993

— 15 h

• Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement correspondant à 10 % du montant de la soumission.

• Le CHLG ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune autre des soumissions présentées.



Centre hospitalier
LE GARDEUR

UQAM**L'université actuelle****Appel d'offres****Campus de l'UQAM - phase III****Projet: Aile Jeanne-Mance**
Complexe des sciences

L'Université du Québec à Montréal, propriétaire, demande des soumissions pour la construction de l'aile Jeanne-Mance du Complexe des sciences (située sur la rue Jeanne-Mance entre l'avenue Président-Kennedy et la rue Sherbrooke).

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus le 28 janvier 1993 à compter de 9 h 30 au bureau du propriétaire, 200, rue Sherbrooke Ouest, bureau G-4100, Montréal (Québec), tél.: 987-6768, contre un dépôt de cent dollars (100 \$) qui sera remboursé au soumissionnaire dans les sept jours s'il remet les plans et devis en bon état dans les dix (10) jours qui suivent l'ouverture des soumissions. Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé représentant 10 % de la valeur de la soumission à l'ordre du propriétaire, l'Université du Québec à Montréal, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant et valide pour une période de soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50 % du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10 % du prix du contrat.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au 200, rue Sherbrooke Ouest, bureau G-5110, jusqu'à 15 h, heure en vigueur localement, le 3^e jour de mars 1993 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, c. A-6, r. 29).

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Florence Junca-Adenot
Vice-rectrice à l'administration et aux finances

Une visite de l'emplacement des travaux sera organisée le 10 février en après-midi et les soumissionnaires désireux d'y participer devront prendre rendez-vous par téléphone 987-6768



Université du Québec à Montréal

Suite des Avis légaux, Appels d'offres
et Soumissions en page 6

**CITÉ DE DORVAL**
CITY OF DORVAL**AVIS PUBLIC****VENTE D'IMMEUBLES**
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Conformément à la résolution numéro 93-005 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 11 janvier 1993, je procéderai, le mercredi 17 février 1993 à 10 heures de l'avant-midi, dans la salle du Conseil, hôtel de ville, 60, avenue Martin, Dorval, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, à la vente à l'enchère des immeubles qui suivent:

Lot	Propriétaire et emplacement	Montant des taxes impayées (1)
2-39	avec maison y dessus érigée. Cadastre de la Paroisse de Lachine	
	VALDEZ, Rosa Eliana 2265, chemin Bord-du-Lac	6 638,615
5-219	avec maison y dessus érigée. Cadastre de la Paroisse de Lachine	
	PHAM, Van Thiet et NGUYET, Anh 1980, rue Jean-Prévost	3 255,925
9-638-2	avec maison y dessus érigée. Cadastre de la Paroisse de Lachine	
	FASUYI, Stephen et COLE, Elizabeth 1812-1814, avenue Pinewood	6 886,405
9-638-3	avec maison y dessus érigée. Cadastre de la Paroisse de Lachine	
	FASUYI, Stephen et COLE, Elizabeth 1818-1820, avenue Pinewood	6 806,645
Partie 878	Cadastre de la Paroisse de Lachine	
	2544, 1791 Québec Inc. Boulevard Galland	5 460,315
Cette dite partie de lot est bornée vers le Nord par une autre partie du lot 878 (Rue), vers l'Est par une partie du lot 878-43, vers le Sud par le lot 878-42, vers l'Ouest par une autre partie du lot 878 (Boulevard Galland).		
Partie 878-43	Cadastre de la Paroisse de Lachine	
	2544, 1791 Québec Inc. Boulevard Galland	3 085,315
Cette dite partie de lot est bornée vers le Nord par une partie du lot 878 (Rue), vers l'Est par une autre partie du lot 878-43, vers le Sud par les lots 878-43-1 et 878-42, vers l'Ouest par le lot 878-42 et par une partie du lot 878.		
Partie 878-43	Cadastre de la Paroisse de Lachine	
	2544 1791 Québec Inc. Boulevard Galland	18 075,185
Cette dite partie du lot 878-43 est bornée vers le Nord par une partie du lot 878 (Rue), vers l'Est par une partie du lot 880-30 ci-après décrite, vers le Sud par le lot 878-43-1, vers l'Ouest par une autre partie du lot 878-43.		
Cette dite partie du lot 880-30 est bornée vers le Nord par une partie du lot 880, vers l'Est par une partie du lot 880-31 ci-après décrite, vers le Sud par le lot 880-31-1, vers l'Ouest par une partie du lot 878-43 ci-haut décrite.		
Cette dite partie du lot 880-31 est bornée vers le Nord par une partie du lot originaire 880, vers l'Est par le lot 880-34 (Avenue Bourke), vers le Sud par les lots 880-31-2 et 880-31-1, vers l'Ouest par une partie du lot 880-30 ci-haut décrite.		
878-52-1	Cadastre de la Paroisse de Lachine	
	162389 Canada Inc. a/s National & Commercial Boulevard Galland	18 498,205
1329-2-301	DAVIDSON, Keith 833, Chemin Bord du Lac #6	5 995,605
La partie exclusive connue et désignée comme étant le lot numéro TROIS CENT UN de la subdivision DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE TROIS CENT VINGT-NEUF (1329-2-301) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Lachine.		
1329-2-A02	DAVIDSON, Keith 833, chemin Bord-du-Lac #6 (garage)	706,085

La partie exclusive connue et désignée comme étant le lot numéro A ZÉRO DEUX de la subdivision DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE TROIS CENT VINGT-NEUF (1329-2-A02) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Lachine.

1049-4
avec bâtiment commercial y dessus érigé. Cadastre de la Paroisse de Lachine

2738 9857 Québec Inc.
200 à 230, avenue Dorval

192 575,635
L'énumération abrégée de certains numéros cadastraux a été autorisée le 6 janvier 1993 par la Commission municipale du Québec.

Condition: L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication.

(1) Le montant des taxes impayées apparaissant ci-dessus est calculé au 11 janvier 1993 et comprend intérêts et pénalités.

DONNE À DORVAL, Québec, ce 27 janvier 1993.

Le Greffier
Marcel Guérin

W186254

**Commission scolaire des Draveurs**

225, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec J8P 1K3
Tél.: (819) 663-9221 Télécopieur (819) 663-6176

APPEL D'OFFRES

PROJET: Construction d'une école primaire
Angle du boulevard St-René et
future rue Des Sables
Gatineau (Québec)

PROPRIÉTAIRE: Commission scolaire des Draveurs
225, rue Notre-Dame
Gatineau (Québec) J8P 1K3

ARCHITECTES: Langlois & Blair, architectes
101-160, boulevard de l'Hôpital
Gatineau (Québec) J8T 8J1
Tél.: (819) 568-0201

INGÉNIEURS EN STRUCTURE ET EN AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR: Boileau & Associés inc.
201-420, boulevard Maloney Est
Gatineau (Québec) J8P 1E7
Tél.: (819) 663-9294

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ: Desmarais & Associés inc.
205-420, boulevard Maloney Est
Gatineau (Québec) J8P 1E7
Tél.: (819) 663-6767

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE DES SOLS: Laboratoires Outaouais
6-420, boulevard Maloney Est
Gatineau (Québec) J8P 1E7
Tél.: (819) 669-1225

LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS demande des soumissions pour LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE
angle du boulevard St-René et future rue Des Sables
Gatineau (Québec)

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être consultés au bureau des architectes ou obtenu contre un dépôt de CENT DOLLARS (100 \$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au centre administratif de la Commission scolaire des Draveurs, au bureau du SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, 225, rue Notre-Dame à Gatineau, jusqu'à 15 heures, heure en vigueur localement, le 25^e jour du mois de février 1993 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission à l'ordre de la Commission scolaire des Draveurs, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., C. B-1.1) décret 876-92.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires (décret 1015-90 du 11 juillet 1990 en vigueur depuis le 16 août 1990).

La Commission scolaire des Draveurs ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Le directeur général
Jean-Guy Binet

W186254

« Je n'ai aucune leçon à recevoir des médias », dit Lise Bacon

Bourassa admet avoir été embarrassé par le discours de la vice-première ministre

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le premier ministre Robert Bourassa ne cache pas que le récent discours de la vice-première ministre, Lise Bacon, sur l'avenir du Québec lui a fait mal. Ce discours, devant le club sélect de Cité Libre était intitulé: « Il est minuit moins cinq pour le Québec ». M. Bourassa a même vainement tenté d'en faire changer le titre.

« On a exprimé de la perplexité, c'est normal dans le contexte actuel. Mais je suis maintenant rassuré par les récentes déclarations de Mme Bacon », a-t-il dit.

La principale intéressée, Mme Lise Bacon, tranche sèchement qu'elle n'a aucune leçon de loyauté à recevoir de la part

des médias et qu'elle demeure fidèle à son chef, Robert Bourassa, « qui est toujours à la tête du gouvernement ».

Embarrassé par cette affaire, le premier ministre s'est dit tout à fait rassuré quant à la solidarité de ses ministres à son égard. Il a fait référence à un article paru hier dans le quotidien Le Soleil, dans lequel l'attachée de presse de Mme Bacon affirme que cette dernière ne prépare pas sa rentrée à la tête du PLQ, mais demeure auprès de son premier ministre.

Le malaise entre M. Bourassa et la vice-première ministre, mis au jour hier par La Presse, origine bel et bien de ce discours prononcé devant Cité Libre. Mme Bacon a même confirmé, hier, que le premier ministre a tenté de faire modifier le titre percutant, quelques jours

seulement avant le souper-causerie: « La seule chose sur laquelle il accrochait, c'était le titre. Il ne m'a pas dit de ne pas m'y rendre. Je ne pouvais rien changer, le titre était imprimé sur les cartons d'invitation et le discours prévu depuis septembre dernier », a-t-elle dit, visiblement furieuse, devant les journalistes qui tentaient d'obtenir ses commentaires.

Mme Bacon s'est vite emportée. « Je n'ai aucune leçon à recevoir des médias en matière de loyauté à mon chef. Dès que j'ai appris la nature de sa maladie de sa bouche même, j'ai mis fin à des vacances au Mexique pour rentrer immédiatement au Québec, après un séjour d'une semaine seulement », a-t-elle ajouté.

Visiblement bouleversée par les répercussions de son discours, Mme Bacon a ajouté: « J'ai souhaité qu'on élève le dé-

bat politique au Québec. Les médias, au lieu d'élever le débat, le rabaisent en isolant quelques phrases d'un discours pour en tirer des interprétations sans fondement. Je ne commenterai pas des bobards ».

Mme Bacon soutient que dans ce discours devant Cité Libre, elle n'a fait qu'analyser avec des mots une situation que ses collègues Daniel Johnson et Gérard D. Lévesque, du Trésor et des Finances, définissent avec des chiffres.

M. Bourassa, de son côté, a voulu rapidement éviter ce sujet délicat en concluant: « La seule chose qui m'intéresse, pour le moment, ce sont les dossiers politiques, comme la commission parlementaire sur la fiscalité, le débat fédéral-provincial sur la main-d'œuvre, etc. »

Le premier ministre évite soigneuse-

ment d'aborder le sujet de sa santé dans ses interventions publiques, mais il le fait discrètement, parfois même d'une manière touchante. Hier, devant la brochette de personnalités récipiendaires des plus hautes décorations québécoises, il a eu ce mot: « Je vous souhaite bonne chance et, si je puis me permettre, en ce début d'année, je souhaite que la chance soit également partagée ».

Plus tard, devant « ses amis les journalistes », comme il les désigne, il a ajouté: « Il me fait toujours plaisir de vous voir, peu importe les circonstances ». Ces délicates allusions, il les fait avec un regard embarrassé, une sorte de timidité inhabituelle qui cache mal son inquiétude. Rappelons que le premier ministre doit de nouveau être examiné, dans deux ou trois semaines, au réputé National Cancer Institute de Bethesda, au Maryland.

La déclaration de Parizeau fait encore des vagues

SUZANNE COLPRON

Blessés par ses déclarations « irresponsables », les leaders des communautés culturelles souhaitent rencontrer Jacques Parizeau dans les plus brefs délais.

La CSN et la coalition *Solidarité populaire Québec* ont uni leur voix hier au Congrès Juif Canadien, au Congrès National des Italo-Canadiens, au Congrès Hellenique du Québec pour dénoncer les propos tenus, samedi, par le chef Jacques Parizeau devant les militants du Parti québécois réunis en conseil national, à Québec.

M. Parizeau a dit que la souveraineté pourra se faire sans les allophones et les anglophones.

« Ses déclarations sont ridicules », a dit Jack Jedwab du Congrès Juif Canadien. « Elles peuvent potentiellement miner les relations entre les communautés culturelles et la majorité francophone du Québec. »

Selon lui, le chef du Parti québécois joue un jeu dangereux en aggravant les tensions entre les composantes de la société pour arriver à ses fins sur le plan politique.

« Il est vrai, a-t-il dit, que la majorité francophone peut gagner un référendum sur l'indépendance du Québec sans les allophones, mais on est obligé de travailler ensemble. Depuis des années, on tente de poursuivre des efforts de dialogue et on se fait dire par Jacques Parizeau: "On n'a pas besoin de vous". C'est blessant ».

Pour Fatima Houda-Pépin, les déclarations du chef du Parti québécois viennent créer deux catégories de citoyens. « D'un côté, il y a les bons, ceux qui votent pour le parti québécois, et de l'autre, les mauvais. »

Mme Houda-Pépin estime que le Parti québécois de M. Parizeau doit reconnaître qu'il a échoué dans sa politique avec les minorités culturelles et donner de véritables garanties aux groupes ethniques.

« Le PQ n'a pas de stratégie pour rejoindre les minorités », a-t-elle dit. « Où sont les députés issus des minorités culturelles, les administrateurs? Nulle part. Les minorités ne s'identifient pas à des institutions au sein desquelles elles ne sont pas représentées. »

« Il faut arrêter de culpabiliser les immigrants de tous les maux dont ils ne sont pas responsables », a-t-elle ajouté.

Gretta Chambers

De son côté, la commentatrice et chancelière de l'Université McGill, Mme Gretta Chambers, ne s'est pas sentie humiliée, indignée ou choquée par les propos de Jacques Parizeau.

« Disons que c'est plutôt une grande maladresse de la part de M. Parizeau qui a même mis plusieurs de ses collègues mal à l'aise. J'ai simplement trouvé que ce n'était pas tout trouvé pour se faire des amis ni dans son parti ni parmi les priorités du milieu anglophone », a-t-elle confié hier.

Mme Chambers donne même raison à M. Parizeau sur le fond en admettant qu'il n'est pas naturel pour un anglophone ou un allophone de se ranger du côté de la souveraineté mais, d'après elle, le chef péquiste n'y a peut-être pas mis les formes qu'il aurait fallu.



Le député conservateur de Lotbinière aux Communes, M. Maurice Tremblay, a été condamné hier à payer 12 000 \$ d'amende d'ici 90 jours, à défaut de quoi il devra purger 90 jours de prison. Sur la photo, il apparaît avec son épouse, à la sortie du palais de justice d'Ottawa.

12 000 \$ d'amende: le député Maurice Tremblay en appelle de sa sentence

MANON CORNELLIER
de La Presse Canadienne
OTTAWA

Reconnu coupable de fraude, le député de Lotbinière, M. Maurice Tremblay, a été condamné hier à payer 12 000 \$ d'amende d'ici 90 jours, à défaut de quoi il devra faire 90 jours de prison.

M. Tremblay, un avocat de 48 ans, a été reconnu coupable en décembre par la Cour de l'Ontario d'avoir utilisé de façon inappropriée et frauduleuse une partie de son budget de député. Il était accusé de fraude, de faux semblant et de fraude par un fonctionnaire public.

Député de Lotbinière depuis 1984, M. Tremblay clame son innocence et entend épuiser tous les moyens juridiques pour le prouver.

Son avocat, Me Serge Ménard, et lui ont immédiatement fait savoir qu'ils en appelleraient, mettant ouvertement en doute l'impartialité du jury.

M. Tremblay et Me Ménard étaient toutefois satisfaits que le juge Robert Desmarais reconnaisse le caractère quelque peu archaïque du système de contrôle des dépenses des députés.

« Il semble que le système mis en place pour que vous puissiez avoir accès à votre budget a été mal conçu, manque de précision et est bâti sur d'anciennes méthodes qui dépendent d'une seule formule pour y permettre l'accès », a souligné le juge lors de sa brève adresse.

« Il est évident qu'un tel système invite à l'abus », a-t-il renchéri.

« Nous n'avons pas eu gain de cause mais nous avons été compris », a dit Me Ménard à sa sortie du tribunal. Il note que le système actuel ne permet pas de dédommager quelqu'un pour

des services rendus gratuitement mais pour lesquels il aurait pu être payé.

Les faits reprochés à M. Tremblay sont les suivants.

Son assistante législative aurait, suivant ses directives, rédigé six faux contrats et factures d'une valeur totale de 5000 \$, une somme qui aurait permis à six personnes d'effectuer un voyage au Mexique. Les six personnes, trois membres de son organisation et leurs épouses, n'ont jamais effectué le travail décrit dans les contrats, a résumé le juge.

M. Tremblay, qui refuse de dire s'il briguera les suffrages lors de la prochaine élection, en appelle du verdict de culpabilité pour différentes raisons.

M. Tremblay et Me Ménard remettent en question le choix du jury pour une autre raison, sa connaissance du français.

Les deux hommes s'interrogent aussi sur l'acceptation de certaines preuves et sur l'adresse faite au jury.

Pour sa part, le juge Desmarais a rappelé à M. Tremblay que, malgré les lacunes du système, il avait la responsabilité de s'assurer de l'utilisation adéquate de son budget de député. Il lui a dit qu'il avait le devoir de respecter les règles de la Chambre des Communes.

A son avis, M. Tremblay a succombé aux pressions de son entourage et a été victime de sa naïveté. Le juge Desmarais croit l'accusé lorsque ce dernier nie être l'instigateur des méfaits qu'on lui reproche.

Pour expliquer l'absence de peine d'emprisonnement « exemplaire », le juge a noté qu'on ne faisait pas face à des accusations de corruption ou de trafic d'influence et que le député n'avait tiré aucun avantage de cette fraude.

Bourassa trouve Bouchard « téméraire » et lui rappelle le Bloc populaire

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le premier ministre Robert Bourassa qualifie de « téméraire » le chef du Bloc québécois. Rappelant le succès très mitigé de l'ancien Bloc populaire de l'après-guerre, M. Bourassa souligne que cet ancien parti était très favorisé avant le scrutin, mais n'avait pas connu un grand succès lors des élections générales.

C'est la première fois que le premier ministre commente ouvertement les chances de succès d'une formation oeuvrant au niveau fédéral. « Je n'ai jamais voulu me mêler de la politique fédérale », avait-il pris soin de dire auparavant.

M. Bourassa, qui nous a habitué à l'exactitude dans les citations historiques reliées à la politique, a cependant été pris au piège par les journalistes qui l'entouraient à l'Assemblée nationale. Il a parlé des élections générales fédérales de 1944, avec Alphonse Raymond comme chef du Bloc populaire. Or, ces élections ont été tenues en 1945, et le Bloc



Robert Bourassa

populaire était dirigé par Maxime Raymond. Corrigé par un journaliste, le premier ministre a paru amusé, mais il n'en a pas moins longuement analysé les déboires de Maxime Raymond, suggérant ainsi à Lucien Bouchard de demeurer sur ses gardes.

« En 1944, c'était après la conscription et j'assistais aux réunions

du Bloc populaire. On accordait beaucoup de chances à la formation, mais finalement il n'y a pas eu beaucoup de députés élus », se rappelle le premier ministre. En effet, lors de ces élections de 1945, le Bloc populaire n'a fait élire que deux députés.

M. Bourassa risque une comparaison, entre l'ancien et le nouveau Bloc. « Lorsque M. Bouchard dit qu'il faudra entreprendre des négociations pour l'association, mais que si cela ne fonctionne pas, il faudra tout de même aller de l'avant, je le trouve téméraire », dit-il. « Je ne veux pas faire de partisanerie, mais je trouve téméraire d'agir ainsi, sans avoir examiné les conséquences avec les Québécois », ajoute-t-il.

Le premier ministre du Québec craint par ailleurs l'élection d'un éventuel gouvernement minoritaire à Ottawa. « Je prends les exemples de la Belgique et de l'Italie, qui sont gouvernés par des coalitions. Dans ces pays semblables au nôtre, le niveau de la dette atteint des sommets élevés. Au Canada, lorsque nous avons eu des gouvernements minoritaires, les déficits ont grimpé », analyse-t-il.

Le NPD se lance à l'assaut du libre-échange à trois

Presses Canadienne
OTTAWA

À la veille de la reprise des travaux parlementaires, lundi prochain, les troupes néo-démocrates d'Audrey McLaughlin ont choisi leur cheval de bataille, soit le projet d'accord de libre-échange nord-américain.

« Il n'y a pas de doute pour nous que l'ALENA, et l'accord de libre-échange avant lui, ont et auront pour effet de provoquer une restructuration négative dans ce pays », a déclaré Mme McLaughlin à l'issue de la réunion de deux jours de son caucus.

Et l'enjeu est si important qu'un débat parlementaire ne saurait la satisfaire.

« À mon avis, l'ALENA est si important qu'il est nécessaire que le gouvernement déclenche une élection avant d'adopter le projet de loi », a-t-elle ajouté.

Le premier ministre Brian Mulroney a indiqué qu'il avait l'intention de présenter le projet de loi de mise en oeuvre de l'ALENA le plus tôt possible. Le Canada, les États-Unis et le Mexique veulent en effet agir rapidement afin que l'accord entre en vigueur en janvier 1994.

Mme McLaughlin y est opposée, comme le gouvernement néo-démocrate ontarien. Elle compte bien attaquer ce projet, tant aux Communes qu'à l'extérieur.

L'autre grand sujet de préoccupation des néo-démocrates sera la création d'emplois. Ce sera aussi le thème central du programme économique de leur parti lors de la prochaine campagne électorale.

Mme McLaughlin a tenu à préciser que ce plan économique, qu'elle compte rendre public dans deux semaines, abordera aussi les questions du déficit et de la dette ainsi que des prévisions de dépenses et de création d'emplois.

La quarantaine de députés néo-démocrates ont aussi revu la stratégie électorale de leur parti. En bref, on prévoit une attaque en règle contre le Parti libéral de Jean Chrétien, le meneur dans tous les sondages.

La réunion du NPD donnait le coup d'envoi à une semaine très active à Ottawa. Libéraux et conservateurs doivent eux aussi se rencontrer pour panifier leur rentrée parlementaire.

PUBLIREPORTAGE

Un cahier spécial à ne pas manquer samedi dans

La mariée

La Presse

Francine Grimaldi

collaboration spéciale

Roger-D. Landry dans *La chauve-souris*

Mon patron, l'éditeur de *La Presse*, Roger D. Landry célèbre hier son anniversaire, le même jour que l'ancien éditeur du *Devoir* Claude Ryan, qui est de beaucoup son aîné à 68 ans.

Ils sont nés un 26 janvier comme le général MacArthur, comme Ceausescu, Rockefeller, Paul Newman, le Dr Hans Selye et la contestataire américaine Angela Davis.

Alors, mes meilleurs vœux, même en retard, et spécialement pour sa prochaine performance sur scène. Car, je vous le donne en mille, Roger-D. Landry va se produire avec Edgar Fruitier, Ginette Reno, Hélène Fortin et d'autres vedettes de cette trempe dans *La chauve-souris* d'Offenbach, qui sera présentée à partir du 29 mai prochain par l'Opéra de Montréal, dans une mise en scène d'André Jobin. L'ineffable Edgar Fruitier jouera Froche, le gardien de prison et je sais seulement que M. Landry devrait chanter un air de *La veuve joyeuse*.



Chloé Sainte-Marie

CINO RÔLES POUR CHLOÉ SAINTE-MARIE

La belle Chloé Sainte-Marie a bien hâte à demain; *L'emploi de mon temps* (pas le mien, le sien, enfin celui d'Arrabal quoi) sera lancé à Musique Plus. C'est la chanson clip de son futur album et, naturellement, c'est son homme, Gilles Carle, qui a réalisé son vidéoclip.

Elle précise: «Gilles l'a fait dans le même esprit que son documentaire sur *Montréal Off*. On se promène beaucoup dans différents quartiers de la ville. Le texte s'y prête bien et comme ça parle d'une femme multiple, je joue cinq personnages différents: une cow-girl, une punk, une poule de luxe au Westmount Square, une Écossaise snob et moi en chanteuse. Nous avons réussi à tout tourner en trois jours mais c'est un clip qui coûte cher, à cause des déplacements et parce que Gilles a tenu à tourner en 35 mm, comme au cinéma. On devrait pouvoir sortir l'album au mois de mars.»

DEUX SOIRÉES BÉNÉFICE

Deux soirées bénéfice auront lieu au théâtre Jean-Duceppe prochainement: la soirée-théâtre Janine Sutto pour venir en aide à l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle, le lundi 8 février à la P.d.A. Pour la 11^e année consécutive, Janine Sutto animera cette soirée mais elle ne sera pas seule car sa fille Mireille Deyglun, Luc Guérin et Annette Garant se sont joint à l'Association depuis un an et sont prêts à apporter leur aide, en tant que porte-parole, aux déficients mentaux et à leur famille.

Avant la réception vins et fromages, les généreux donateurs (billets à 60 dollars) pourront voir, ou revoir, *Yonkers* de Nell Simons. La pièce quitte l'affiche le 6 février mais les comédiens ont tous accepté de donner un supplémentaire le 8.

L'autre soirée bénéfice qui suivra au théâtre Jean-Duceppe sera donnée au profit de la Fondation Jean-Duceppe le 19 février, sous la présidence d'honneur de Lise Roy, maintenant vice-présidente de La Laurentienne. On présentera *Les belles-sœurs* de Michel Tremblay, dans une mise en scène de Denise Filatrault. On profitera du 25^e anniversaire des *Belles-sœurs* pour rendre hommage à Michel Tremblay.

LES ÉCRIVAINS D'OUTREMONT

On dit qu'une foule d'artistes habitent à Outremont-machère. Je ne sais pas combien, mais j'ai réussi à compter le nombre d'écrivains outremontais qui ont publié en 92 et auxquels Outremont rendra hommage demain à la salle du conseil municipal. Il y en a une bonne trentaine! On y retrouve des auteurs comme Cécile Gagnon, Jacques Godbout, Antonine Maillet, Carmel Dumas, Francine Noël, Marie-Louise Gay, Hélène Rioux, Claude Jamin, Pierre Vadeboncoeur et notre grand voyageur François Trépanier, de *La Presse*.

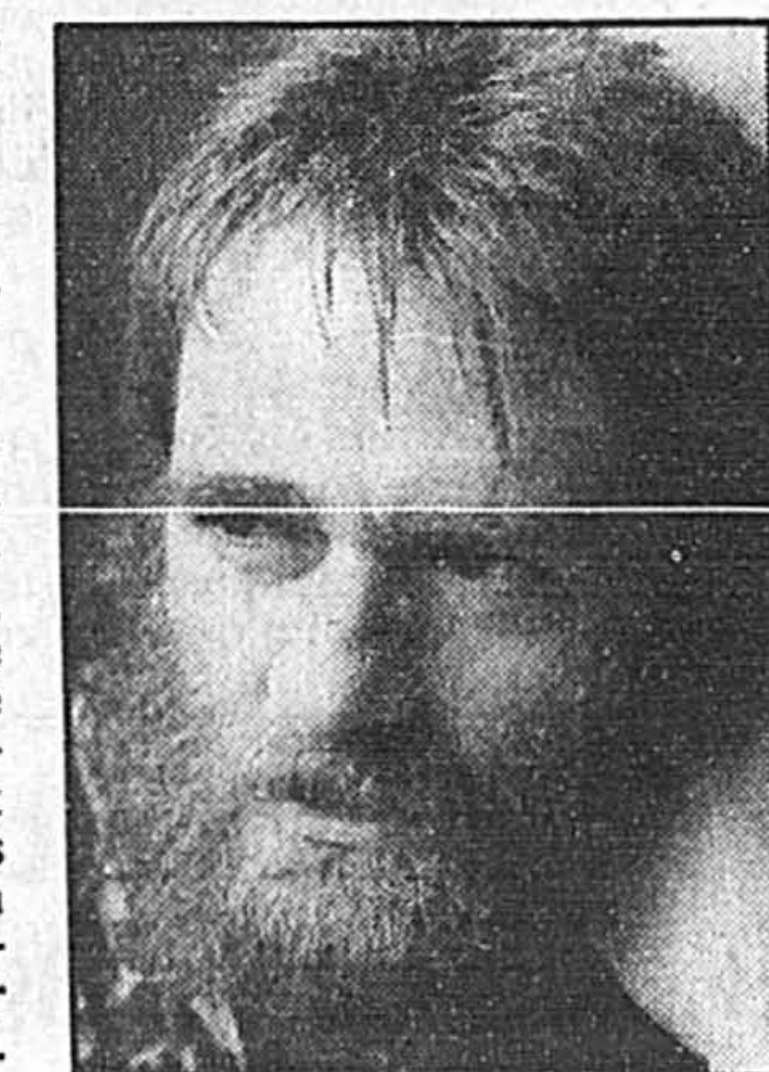
LES NUITS DE LA MAIN

Deux professeurs qui ont, entre autres, participé à l'ouvrage *Le théâtre au Québec de 1825 à 1980*, André-G. Bourassa et Jean-Marc Larue, publieront un essai sur *Les nuits de la Main: 100 ans de spectacles sur le boulevard Saint-Laurent*, aux éditions VLB à la mi-février. Ça va de 1891 à 1991 et les co-auteurs rappellent les premières salles de cinéma, le burlesque, le vaudeville, le théâtre de répertoire, les variétés lyriques les cabarets, les clubs de strip-tease, les boîtes de jazz, aujourd'hui remplacés par les galeries d'art, studios de danse, etc.

UN ROMAN DE PLUME

Plume écrit. Vous me direz que c'est normal, mais cette fois il nous réserve une surprise: un roman! *Bric à Brac* ou *Pas d'admission sans conséquences* qui sera publié chez VLB éditeur vers la mi-mars. Ce n'est pas un roman à saveur autobiographique, m'a confié son éditeur, Jacques Lanctôt, mais plutôt un roman à caractère social (critique sociale) très montréalais.

Il raconte, sur environ 400 pages, les mystères qui planent autour d'un lieu de perdition, un genre d'auberge (*Chambres en ville?*) d'où plusieurs sortent les pieds devant! Et, l'inspecteur Pingle enquête!... A part ça, même si un incendie mineur a endommagé les cuisines du restaurant La Vieille France, Plume Latraverse va, à nouveau, brûler les planches du dessus. Il retournera présenter ses *Chansons méconnues* à la Butte Saint-Jacques trois fois en février.



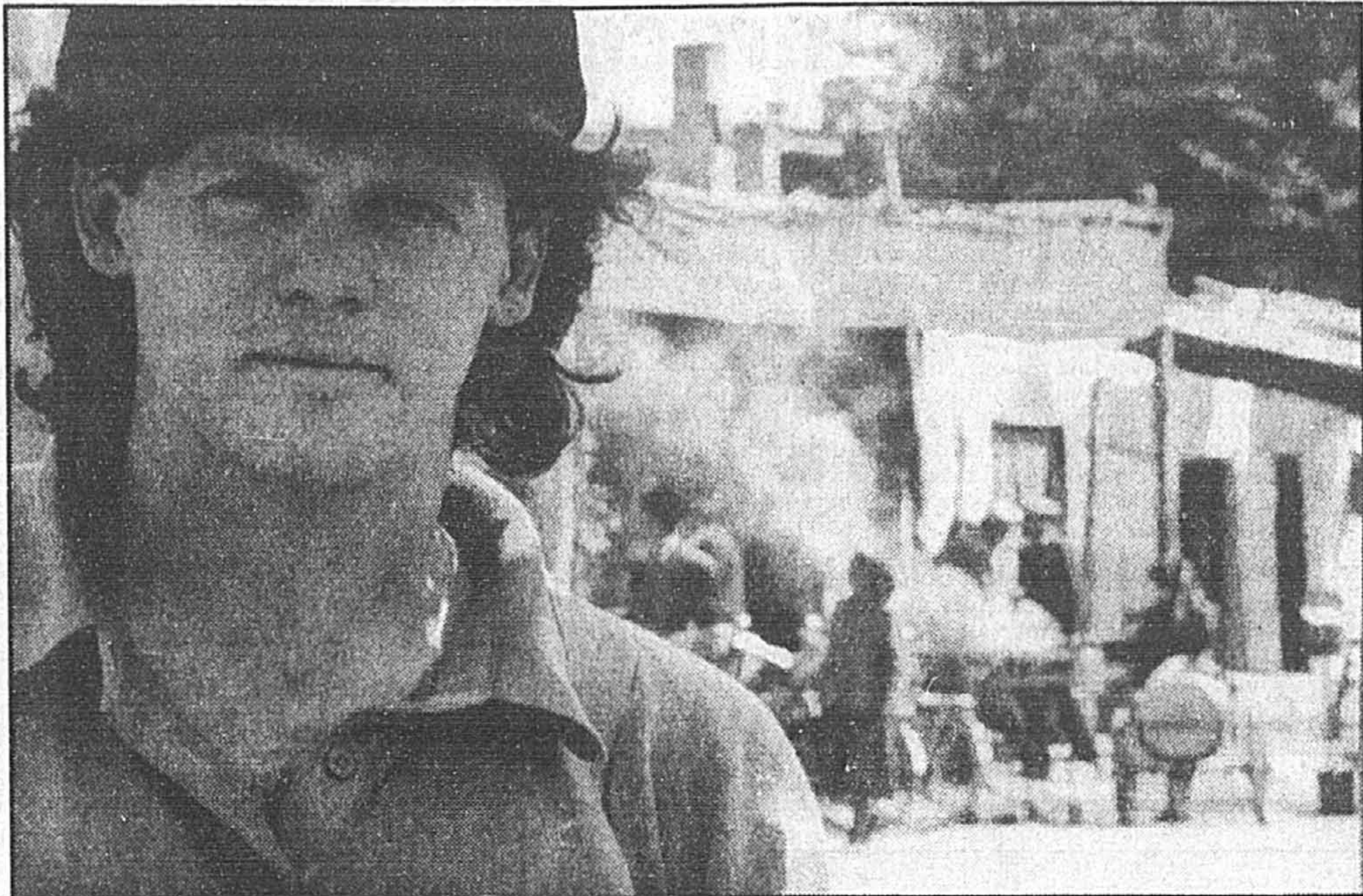
Plume

MUSIQUE DE BALLET MULTI-CULTURELLE

J'aimerais bien retourner à Los Angeles cette semaine. Le compositeur René Dupéré, qui signe toutes les musiques pour le Cirque du Soleil depuis huit ans, tente une nouvelle expérience: la musique de ballet. C'est une commande pour la St. Joseph Academy de Santa Ana, au sud de L.A. «C'est passionnant, dit-il. Beth, la chorégraphe, est une femme exceptionnelle. Elle aime mes musiques de cirque et pour le 10^e anniversaire de son école elle m'a demandé une musique originale multi-culturelle qui collerait à la réalité de ses jeunes défavorisés, la plupart sont des Latino-Américains qui vivent à 10-15 dans un même appartement, à cinq-six par chambre.»

«Le ballet est technique classique mais le propos touche la réalité de ces jeunes. Ils sont environ 300 qui ont entre 9 et 16 ans. Ça commence chez les dieux aztèques, on passe dans un village mexicain, on arrive à la ville américaine et aux gangs et on finit par un retour aux dieux aztèques, à une certaine spiritualité qui peut apporter l'espoir. Guy Laliberté, du Cirque du Soleil, a invité les enfants avec leurs parents gratuitement et leur avant-première vendredi à Santa Ana. Ils seront probablement cinq cent.»

Sur ce, à dimanche.



Pierre Deslandes

Un candidat de la Course destination monde frôle la mort

Pierre Deslandes, premier au classement de la course, se retrouve au coeur d'une attaque armée de rebelles touaregs

MATHIAS BRUNET collaboration spéciale

La *Course destination monde*, présentée sur les ondes de Radio-Canada le dimanche à 17 h, a bien failli perdre un de ses candidats. Pierre Deslandes, premier au classement de cette course, a frôlé la mort le 9 janvier au Niger lorsqu'il s'est retrouvé au coeur d'une violente attaque armée de jeunes rebelles touaregs sur un poste administratif de la ville d'Abala.

Le coup de main, qui a duré trois heures, a fait 15 morts et une soixantaine de blessés. Deslandes s'était rendu à Abala, situé à 270 km de Niamey, afin d'y effectuer un reportage sur l'agriculture dans ce coin de pays. Il se trouvait à l'intérieur du poste depuis quelques heures lorsque 60 à 80 rebelles ont attaqué en force vers 14 heures. Des soldats nigériens, nettement inférieurs en nombre, ont riposté.

Dans le tumulte, Deslandes a tout juste eu le temps de se réfugier sous une camionnette Toyota, de prier pour son âme et... de mettre sa caméra en marche. Il a également eu le temps de prendre une centaine de clichés.

Après une demi-heure sous la camionnette, Deslandes a fait fi des coups de feu et est allé se porter au secours des blessés (il a étudié en médecine à l'Université de Montréal). Toute la nuit durant, il a soigné les blessés par balles à l'aide d'une paire de ciseaux, de compresses et de Tylenol. Des renforts médicaux sont arrivés le lendemain à 10 heures.

Deux jours plus tard, il appelait le réalisateur de la *Course*, Jean-Louis Boudou, à Montréal. Selon M.

Boudou, Pierre Deslandes était encore sous l'effet du choc lors de la conversation.

La «maman» s'inquiète

Chez les dirigeants de la *Course*, on se remet tranquillement de ses émotions. L'assistante au réalisateur, Jocelyne Champagne, surnommée la «maman» de la course, était encore ébranlée: «Il faut qu'ils arrêtent d'aller au front comme ça. On va finir par en perdre un. Le courage ne doit pas devenir une priorité dans la course. J'ai encore la trouille quand j'y pense.»

Attentat politique? Oui, disent les médias nigériens. Le coup était destiné au Président du MNSD-Nassara Tanja Mamadou, de passage à Abala lors de l'attaque. Pierre Deslandes, lui, minimise l'importance de cette attaque. «Il s'agit plutôt d'une bande de voyous qui n'ont rien d'autre à faire, a-t-il déclaré au réalisateur. Un mouvement armé touareg, 300 à 400 jeunes qui ont déjà combattu en Libye et au Tchad, qui ne semblent pas avoir de liens avec le mouvement politique officiel.»

Après avoir réalisé plusieurs films de style impressionniste en début de course, Pierre Deslandes s'était lancé dans les reportages-chocs depuis quelques semaines. Il s'était rendu au Liban puis dans les territoires occupés où il avait assisté à une attaque armée. Il n'avait toutefois pas été lui-même pris à partie.

Il était impossible de joindre Pierre Deslandes au moment d'écrire ces lignes. Il se trouve actuellement dans le désert en Mauritanie. Les images qu'il a filmées au cours du carnage font l'objet d'un reportage qui sera présenté dimanche à 17 heures. *La Presse* a visionné son topo hier. Les images sont parfois crues, dures. Deslandes filme la mort en direct, nous livre ses impressions en direct, sous le son des coups de feu.

Les Shuffle Demons

Une joyeuse descente aux enfers

ALAIN BRUNET

Il y a environ une demi-décennie, les Shuffle Demons avaient créé tout un impact chez les amateurs de musique improvisée. De quoi descendre aux enfers sans se faire prier.

C'est d'ailleurs ce que nous comptons faire à nouveau ce soir, au Café Campus. Fondamentalistes du be-bop s'abstenir... Fringués en existentialistes de l'époque pré-hippy, caricaturant le vieil amateur de jazz (béret, verres fumés et tout et tout) de la «beat generation», cette horde de joyeux improvisateurs a participé à l'aménagement d'une des plus joyeuses avenues du nouveau jazz.

Bien peu de jazzmen mettaient alors de l'avant un art aussi débridé que celui de ces capotés de Torontois. C'est qu'ils osaient non seulement amalgamer l'héritage bopper et l'improvisation libre, mais encore le funk, le reggae, le rap, emballant le tout de façon aussi fantaisiste que conviviale.

Qui d'autres que les Shuffle Demons pouvaient enchaîner une interprétation singulière de *Bemsha Swing*, classique de Thelonious Monk à un rap ou un reggae bien sentis? La surprise était grande à ce point que l'on avait l'impression que ces improvisateurs étaient en voie de devenir des pop stars.

Lorsque, il y a près de quatre ans, deux membres des Shuffle Demons ont quitté le groupe, plusieurs fans se sont désintéressés cette formation apparemment désinvolte, faisant côtoyer sans problème les concepts lourds et les légers. Le départ de l'excellent saxophoniste Mike Murley, un des meilleurs souffleurs d'altos au Canada anglais, sans compter le fort bon contre-bassiste Jim Vivian, avait fait mal à la réputation des Demons.

Richard Underhill, fondateur de la formation, ne partage évidemment pas ce point de vue. «Les nouveaux gars sont aussi compétents que Mike Murley et Jim Vivian. Assurément, ils véhiculent différents points de vue et styles artistiques. Mais, d'une part,

Perry est aussi accompli comme musicien et joue avec une passion véritable. J'en dirai autant de George: il provoque des choses et c'est fort intéressant comme ça.»

«Il faut dire aussi que la nouvelle formation est restée stable depuis quatre ans; en ce sens, nous avons pu développer un son et un style plus spécifiques que jamais. Nous savons tous ce que nous faisons et pouvons nous aider mutuellement, prendre des chances sans nous enfarmer.» Après avoir lancé un disque tiré de leurs meilleurs spectacles en tournée européenne (pas moins de six voyages dans les vieux pays depuis trois ans!), les Shuffle Demons viennent de finaliser un nouvel enregistrement, qui devrait être lancé l'automne prochain.

«On s'investit dans de nouveaux genres, souligne Underhill. Nous sommes à écrire des chansons à saveur politique, nous explorons davantage le blues et le R&B. Nous aimons également inclure d'autres musiciens à l'occasion. Par exemple, nous avons souvent embauché des joueurs de congas lors de nos tournées européennes.» Près de huit ans après la fondation des Shuffle Demons, les saxophonistes Richard

Underhill (alto et baryton), Dave Parker (ténor) et Perry White (ténor et baryton), soutenus par le batteur Stych Wynston et le contre-bassiste George Koller, forment un quintette explosif, prêt à en faire capoter plus d'un.

Les Demons ont-ils capitalisé sur le caractère accessible (et, de facto, potentiellement commercial) de leur approche initiale? Pas encore. Faute de contrat de disques, le quintette doit encore s'autoproduire et miser sur les vertus de la distribution artisanale.

«Nous devenons, croit Richard Underhill, de plus en plus sérieux dans notre travail. À tel point que nous nous demandons parfois si nous désirons encore porter des vêtements bizarres... Mais j'aime toujours l'idée de joindre des public plus vastes que ceux du jazz.»



Les Shuffle Demons, ce soir, au Café Campus.

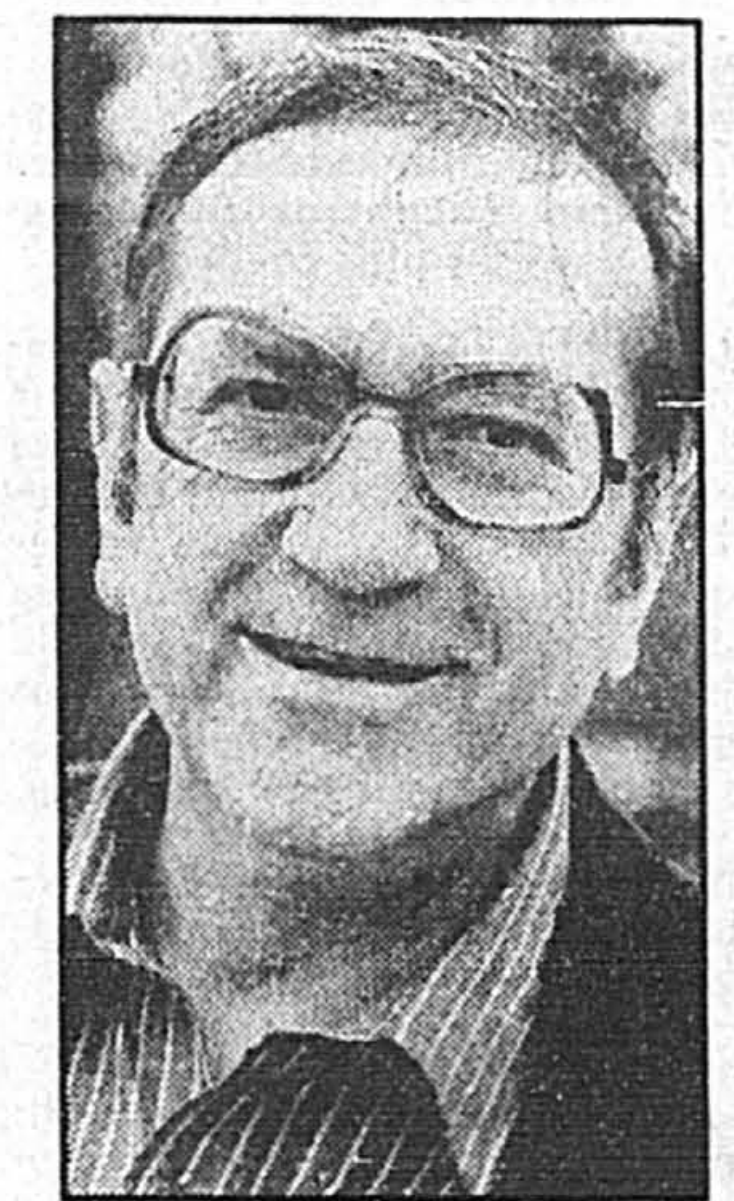
Extrait

BARBRA STREISAND A ASSEZ DE SA PASSION

La chanteuse et réalisatrice Barbra Streisand a démenti hier les informations publiées par le *New York Post*, selon lesquelles elle envisageait de devenir sénateur. «C'est hors de question», affirme la chanteuse. «On ne doit pas confondre quelqu'un qui a la passion de la politique et quelqu'un qui a une ambition politique.» Le journal déclarait, citant une source haut placée au sein du Parti démocrate, que Barbra Streisand, 50 ans, avait évoqué sa future carrière politique lors des cérémonies d'investiture de Bill Clinton, la semaine dernière.

ALADDIN EN TÊTE

Le dessin animé musical de Walt Disney, *Aladdin*, a réalisé la semaine dernière la meilleure recette aux États-Unis avec plus de 7,4 millions de dollars. Onze semaines après sa sortie dans les salles, *Aladdin* totalise 147,9 millions de dollars, battant le record de recettes pour un dessin animé détenu par *The Beauty and the Beast* (145,9 millions).



Gaston Miron

GASTON MIRON, COMMANDÉUR...

Gaston Miron, l'un des poètes les plus importants du Québec contemporain, a reçu hier les insignes de Commandeur des Arts et des Lettres que lui a remis le Consul général de France à Montréal, M. Jean-Pierre Beauchataud. Né en 1928 dans un village des Laurentides, au nord de Montréal, Gaston Miron a vu ses oeuvres récompensées par de nombreux prix littéraires, notamment le prix France-Canada (Paris, 1970), le prix Belgique-Canada (Bruxelles 1971), le prix Apollinaire (Paris, 1981) et le prix David (Grand prix littéraire du Québec, 1983). *L'Homme rapaillé* rassemble la majeure partie de ses textes.

NOUVEAU DÉPART POUR LIZ TAYLOR

Liz Taylor est rétablie de son début de pneumonie qui l'avait obligée à annuler ses apparitions publiques depuis novembre. L'actrice, âgée de 60 ans, devrait reprendre ses activités sous peu.

BILLE AUGUST TOURNE ISABEL ALLENDE

Le réalisateur danois Bille August, double Palme d'Or à Cannes (*Pelle le conquérant* en 1988, *Les meilleures intentions* en 1992), a commencé le tournage de son nouveau film *La maison des esprits*, d'après le roman d'Isabel Allende. Meryl Streep, Jeremy Irons, Glenn Close, Winona Ryder, Vanessa Redgrave et Antonio Banderas sont à l'affiche. Le tournage a commencé dans la région d'Alentejo, à une centaine de kilomètres au sud de Lisbonne. Après six semaines à cet endroit, le tournage se poursuivra à Lisbonne et en studio au Danemark.

ZSA ZSA GABOR TRADUITE EN COUR

Zsa Zsa Gabor a comparu devant un tribunal du Texas pour répondre d'une plainte pour rupture de contrat présentée par le président de la société Hollywood Fantasy Corporation. L'actrice d'origine hongroise est poursuivie pour n'avoir pas participé à une «semaine d'évasion», organisées en 1991 par Hollywood Fantasy à San Antonio (Californie) à l'intention de riches clients. Ceux-ci avaient payé 7500 dollars chacun pour passer la semaine en compagnie de Zsa Zsa Gabor.

OSM / Malgré tout, un Tchaïkovsky éblouissant

CLAUDE GINGRAS

Charles Dutoit dirigeait dimanche après-midi son concert de rentrée à l'Orchestre Symphonique de Montréal (après trois mois d'absence), mais le public des «Grands Concerts» doubles le retrouvait hier soir — ou le retrouvera ce soir, selon le cas.

Ce soir, justement, l'exécution de la quatrième Symphonie de Tchaïkovsky devrait être plus polie qu'elle ne l'a été hier soir.

L'orchestre connaît cette musique sur le bout des doigts pour l'avoir jouée tant et tant et l'avoir même enregistrée avec Dutoit. Celui-ci n'a même plus à indiquer les départs dans ce passage de la réexposition des premier et deuxième mouvements où un même petit dessin mélodique circule entre flûte, hautbois, clarinette et basson. Les premiers-pupitres savent exactement à quel moment entrer.

Cette Quatrième de Tchaïkovsky, Dutoit lui-même la possède maintenant assez bien pour la diriger de mémoire. Sans lutrin dans les jambes, notre maestro peut donc, plus que jamais, donner libre cours à sa délirante chorégraphie. La baguette indique néanmoins un certain tempo de base pour chaque mouvement et une expression véritable anime l'exécution. Si l'Andantino pris un peu vite manque d'un certain cantabile, en revanche le Scherzo en pizzicati est d'une fraîcheur irrésistible et le Finale est éclatant, comme l'avait été le premier mouvement.

L'esprit y est donc. La lettre,

moins. Disons-le franchement: cette exécution-là n'aurait pu être portée telle quelle au disque. On note des déséquilibres de dynamique et de légers flottements entre les groupes, un passage à découvert de la flûte est mal rendu, on entend deux «couacs» chez les trompettes. Mais ceci est un concert et non un disque...

En début de programme, Dutoit confère à l'ouverture de Berlioz inspirée de *King Lear* une extraordinaire noblesse et souligne une structure qui, pour l'époque, était très audacieuse. (Mais on aimerait savoir d'où provenait ce bruit d'oiseau (je n'invente rien!) qui s'est fait entendre dans toute la salle au début de l'ouverture...)

Le Concerto pour violon du Danois Carl Nielsen, en première à l'OSM, est joué par Cho-Liang Lin avec un raffinement, une interiorité, une beauté de son et, dans les deux longues cadences, une précision technique que tous les violonistes de l'orchestre observent, ébahis. Hélas! l'oeuvre ne passe pas davantage qu'au disque. On souhaiterait entendre là un seul beau thème à retenir. Félicitons quand même l'OSM d'avoir proposé à son public autre chose que le Beethoven, le Brahms, le Tchaïkovsky ou le Mendelssohn...

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL. Chef d'orchestre: Charles Dutoit. Soliste: Cho-Liang Lin, violoniste. Hier soir, salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts; reprise ce soir, 20h. Dans le cadre des «Grands Concerts».

Programme: Grande Ouverture de «*Roi Lear*», tragédie de Shakespeare, op. 4 (1831) — Berlioz Concerto pour violon et orchestre, op. 33 (1911) — Nielsen Symphonie no 4, en fa mineur, op. 36 (1877-78) — Tchaïkovsky

Télévision

Dodo aimerait être derrière le Bye Bye

LOUISE COUSINEAU



Dominique Michel se la coulait douce à Saint-Barthélemy dans les Antilles françaises pendant que nous croulions d'ennui le 31 décembre au soir devant le *Bye Bye*. Elle aurait pu être à Montréal, Radio-Canada lui ayant offert d'être derrière le *Bye Bye 92*. Elle a refusé.

Elle ne refuserait toutefois pas d'y être pour le prochain, mais à des conditions très précises.

«Quand on m'a dit qu'il y aurait sept comédiens cette année, j'ai dit non tout de suite, dit-elle. C'est trop. Quatre, c'est parfait.

Les comédiens cette année n'étaient pas mauvais, poursuit-elle. Le problème c'est qu'ils n'étaient pas, pour la plupart, connus du public. Il faut que les spectateurs reconnaissent les comédiens sous leurs déguisements. C'est là que ça commence à être drôle.

Pour accepter de se remêler du *Bye Bye*, Dominique Michel, qui ne cache pas qu'elle est une «fille de gang» aimerait que comme les deux dernières années où elle a participé à l'événement, que Claude Maher en soit le réalisateur. Le problème c'est que M. Maher est maintenant responsable de la production dramatique à la télé. Et que le *Bye Bye* dépend des Variétés.

Elle n'exige pas plusieurs auteurs. Un seul au contraire. Jean-Pierre Plante — qui a fait les derniers *Bye Bye* avant l'abominable — ou Stéphane Laporte, l'auteur d'André-Phi-



lippe Gagnon et de *L'Enfer c'est nous autres*, avec qui elle a travaillé au *Festival Juste pour rire*.

Dominique Michel n'a rien contre les invités-surprise, au contraire. Mais il faut créer un suspense, dit-elle. Cette année, on a lancé Sylvie Fréchette dans l'émission sans créer un événement. Les téléspectateurs ont d'abord cru qu'il s'agissait d'une des comédiennes de l'émission.

Quand on a présenté Marjo, qui était en réalité Marina Orsini, nous étions tous sur la scène. Donc les spectateurs ne pouvaient pas soupçonner que c'était un d'entre nous. Ils ont découvert que ce n'était pas vraiment Marjo, et ensuite ils ont reconnu Ma-

rina Orsini. Et Marina, on l'avait préparée.»

Donc, Dominique Michel n'a pas vraiment dit adieu au *Bye Bye*. Elle est prête à être derrière, mais bien sûr, elle se montrerait un peu. «Mais je suis tellement vieille!», dit-elle.

Allons donc!

Rajeunir le *Bye Bye*?

«Mais Patrice L'Écuyer, Yves Jacques, René Simard, ils ne sont pas vieux!», dit-elle.

Espérons que le secteur des Variétés de Radio-Canada va étudier cette offre. Ces gens-là ont bien besoin de se refaire une crédibilité.

Quatre jeunes étoiles du rire font le tour du Québec

Presse Canadienne

Quatre jeunes humoristes participent à la tournée Juste pour rire 1993. Carole Dion, André Gauthier, Jean-Michel Anctil et François Morency sont issus de l'École nationale de l'humour, filiale du groupe Rozon.

Pour cette 10^e édition de la tournée, énormément d'énergie a été investie dans le travail de groupe, racontent en entrevue les jeunes gens qui se feront valoir à travers tout le Québec.

Une quarantaine de spectacles sont prévus; on a commencé par Victoriaville et Sherbrooke.

«Ce spectacle ne ressemble pas aux précédents, davantage éclatés et basés sur les individus, explique André Gauthier. Nous avons travaillé pour un show de groupe, qui ne ressemblera en rien à une performance d'école ou de débutants. La qualité des textes et du jeu sont là.»

Émile Gaudreault (ex du Groupe sanguin) voit à la mise en scène, Stéphane Dubé et Marc Brunet sont aux textes. Ces derniers écrivent notamment pour Marie-Lise Pilote et Lise Dion.

Chacun des quatre humoristes a l'expérience de la scène. André Gauthier a été à l'École nationale de cirque, où il a développé ses talents d'acrobate, jongleur, unicycliste et pour le jeu clownesque.

Gauthier a été de l'équipe du Cirque du Tonnerre et, avec une petite troupe, s'est produit dans

plusieurs pays du monde pendant trois ans. «Je suis allé à l'École nationale de l'humour pour me développer dans les textes et faire rire aussi par la parole.»

Pour Jean-Michel Anctil, son école a été l'improvisation, du théâtre et des tournées des Lundis juste pour rire. Pour eux, l'École nationale de l'humour était le lieu où trouver de l'encadrement et des outils de perfectionnement. Quant à la tournée, ils se disent conscients qu'elle leur offre un tremplin exceptionnel.

Trois numéros individuels, sept de groupe

Avec trois numéros individuels chacun et sept numéros de groupe, ils pourraient se faire un nom même si leur énergie est investie dans une performance collective.

«Chacun de nous, bien sûr, vise une carrière solo, mais c'est un objectif à long terme, explique Jean-Michel. Tant que les choses iront bien et que nous aurons du plaisir à jouer à quatre, nous continuerons.

Pour les quatre humoristes, ce bonheur de faire rire passe essentiellement par le respect mutuel et par la conscience de grandir et d'évoluer dans ce métier, qu'ils abordent avec enthousiasme.

Ainsi après avoir fait découvrir Michel Courtemanche, Jean-Claude Lauzon, Daniel Lemire, Claudine Mercier et Patrick Huard, cette tournée Juste pour rire pourrait permettre d'ajouter quatre étoiles au firmament, déjà bondé, de l'humour québécois.



François Massicotte

La mode des Awards: poitrine chez les hommes, bandelettes partout

Notre Céline Dion avait une robe en bandelettes rouges. Très élégante d'ailleurs. Les bandelettes ont été mises à la mode par Madonna, me dit un collègue très au fait de ces choses. Mariah Carey a gagné le concours de la robe sexy: noire, moulante et très décolletée. On la reverra sans doute dans les *best of* une autre année.

On ne regarde pas les *American Music Awards* comme on regarde les Oscars. Le contenu est moins important que le code vestimentaire. Et l'allure. Les gagnants peuvent mâcher de la gomme. On reconnaît facilement les country: ils sont blancs et habillés sérieusement. Notre chanteuse k.d. lang avait l'air d'un petit fermier qui arrive en ville. Plus on s'aventure dans le rock, le rap et autres facéties, plus la guenille est remarquable.

Des gagnants lundi soir, côté mas-

Massicotte à TM pour contrer Benezra?

Télé-Métropole ne voit pas d'un bon oeil les percées de Télévision Quatre Saisons auprès de l'audience jeune, notamment en début de soirée. Elle est donc à élaborer un concept qui ramènera la jeunesse devant l'écran du 10.

Le projet sur lequel on travaille le plus ces jours-ci est celui d'une émission de 30 minutes, à l'affiche trois soirs par semaine, animée par le jeune humoriste François Massicotte, présentée en début de soirée. Une production de Pram, qui produit le plus grand *success story* de l'histoire de notre télévision québécoise, *Surprise sur prise*.

Mme Marie Collin, des Relations avec la presse à Télé-Métropole, a confirmé qu'il s'agissait d'un

projet sur lequel on travaille très fort. Il se pourrait même qu'on le lance en mars — pour les cotes d'écoute du printemps — si l'est prêt.

On sait que Télé-Métropole a déjà annoncé des remaniements de sa grille, pour récupérer l'auditoire jeune. À compter de lundi prochain, *La Montagne du Hollandais* qui était à l'affiche à 19 h, déménagera le jeudi, pour laisser la place à *Chop Suey* et *Drôle de Vidéo*. Avec *Chop Suey*, on veut contrer la deuxième demi-heure de *Sonia Benezra*, et avec *Drôle de Vidéo*, on veut faire diminuer l'auditoire de *Taquinons la planète* à Radio-Canada.

Mais on ne peut rebrasser le même vieux jeu de cartes indéfiniment. De là le projet Massicotte. Il y a urgence de sang neuf.



Mariah Carey a gagné le concours de la robe la plus sexy.

Votre soirée de télévision

La Presse

CHOIX D'ÉMISSIONS par Louise Cousineau

17:30 2 — Les Détecteurs de mensonge
Ça devrait mentir en diable: le panel est composé d'un avocat, Louis-Paul Alard, d'un ancien avocat, le juge Hodge, et de Claude Jamin.

18:30 3 — Sonia Benezra
Invités: Rancee Lee, l'écrivain-comédien Robert Lalonde, Henri Richard, Michelle Rossignol et Charles Dutoit.

19:30 4 — L'Enfer c'est nous autres
Entrevue avec Pierre Pélaudeau, Les Parfaits Salauds à l'Université de Montréal, le juge Hodge au banc des accusés, Pierre Harel parle du film «Agaguk» et Jordi Savall, le plus grand joueur de viole de gambe au monde.

20:00 5 — Consommation
Il sera notamment question d'endives, de techniques de marketing et du Salon de l'auto.

21:00 6 — Enjeux
Couches les enfants. Il sera question de l'industrie de la pornographie.

7 — Visa santé
Un reportage sur le suicide chez les jeunes.

HORAIRE RÉVISÉ

19:30 8 9 10 — Cinéma
Toutes folles de lui (Johnny Be Good). Comédie.

	18 h 00	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30	23 h 00	23 h 30
2	Montréal ce soir		Marilyn	Enfer c'est nous autres	Sous un ciel variable		Enjeux: La Pomo - jusqu'où?		Le Téléjournal	Le Point (22h25)	Mémo / Sports	Cinéma (23h20)
3	The News		CBS News	Murphy Brown	Space Rangers		In The Heat of The Night		48 Hours		The News	Dangerous Curves
5	News on 5	NBC News	Jeopardy	Wheel of Fortune	Unsolved Mysteries		Sinfeld	Mad About You	Law and Order		News on 5	Tonight Show (23h35)
6	Newswatch (17h30)		The Wonder Years	Designing Women	Nature of Things: Monkey Business.		CBC Prime Time News		Emilie (13e de 20)		Cocco	Drop The Dead Donkey
7	Le TVA	Jeopardy	Loto-quiz	● Cinéma: Toutes folles de lui. Avec Anthony Michael Hall.			● Benny Hill	Ad Lib			Le TVA	Sports / Loto
8	Le TVA	Jeopardy	Loto-quiz	● Cinéma: Toutes folles de lui. Avec Anthony Michael Hall.			● Benny Hill	Ad Lib			Le TVA	Sports / Loto
9	Newsline		Wheel of Fortune	Jeopardy!	Unsolved Mysteries		Metroas Place		Time To Cure, Time To Care		CTV National News	Nightline
10	Eyewitness News	ABC News	Wheel of Fortune	Jeopardy!	The Wonder Years	Doogie Howser, M.D.	Home Improvement	Coach	Going To Extremes		Eyewitness News	Nightline
11	Montréal ce soir	En Estrie ce soir	Marilyn	Enfer c'est nous autres	Sous un ciel variable		Enjeux: La Pomo - jusqu'où?		Le Téléjournal	Le Point (22h25)	Mémo / Sports	Cinéma (23h35)
12	Le TVA	Jeopardy	Loto-quiz	● Cinéma: Toutes folles de lui. Avec Anthony Michael Hall.			● Benny Hill	Ad Lib			Le TVA	Sports / Loto
13	Pulse		Entertainment Tonight	Sinfeld	Unsolved Mysteries		Beverly Hills, 90210		Civil Wars		CTV National News	Pulse
14	Montréal ce soir		Marilyn	Enfer c'est nous autres	Sous un ciel variable		Enjeux: La Pomo - jusqu'où?		Le Téléjournal	Le Point (22h25)	Mémo / Sports	Cinéma (23h20)
15	Passé-Partout	Téléservice		Le Clap	Consommation		Visa Santé		L'Observateur	Influences	Téléservice (R)	
16	Newscenter	ABC News	Star Trek: The Next Generation		The Wonder Years	Doogie Howser, M.D.	Home Improvement	Coach	Going To Extremes		Newscenter 22	Nightline
17	Polka Dot Door	Bookmice	Mr. Majolika	Burt Wolf	Vital Signs		Blind Justice		Relative Values			Science Edition
18	The MacNeil / Lehrer Newshour		Business Report	Dinner at Julia's	Hotline on Elder Care		Masterpiece Theatre: The Countess Alice.		Lap Quilling		Mémo: The Road To Hong Kong	
19	La Guerre des clans	Sonia Benezra		Coup de foudre	Cinéma: Le Diamant du Nil.		24/24		Le Grand Journal	Sports Plus	Sports Plus Extra	
20	It's World News	Business Report	The MacNeil / Lehrer Newshour		The New Europeans: Road To Unity.		The New Europeans: Global Agenda.		The New Europeans: Regional Dreams.		Emerald Farm	Text
21	Feu Vert	Chiffres et lettres	Le Journal télévisé	Vision 5 (19h35)	Géopôle		De terre et de sang (3e de 4)		Le Divan	Le Cercle de minuit: Spécial Cirque.		Croix de bois (23h35)
22	Musique Vidéo	Fax: l'InfoPlus	Projection		Musique Vidéo		Rock on bull	Rockambolique - Quiz	Musique Vidéo		Fax: l'InfoPlus	Musique Vidéo
23	The Ray Bradbury Trilogy		This Is My Life (19h15)				Father of The Bride				JFK	
24	Passport vacances	Sports 30		Hockey: les Whalers de Hartford vs le Canadien de Montréal.							Sports 30	Bonne Chance
25	La Tentation de Yéhu (17h55)				Toujours prêts?		Les Reboules du futur (21h25)				Le Fabuleux: Voyage de Fango (22h55)	

● Changement de dernière heure.

Spectacles

CINÉMA

ACCOMPAGNATRICE (L')

Parisiens (5): 13 h 30, 16 h, 18 h 30, 21 h.
ADULTES CONSENTANTS
 Comédies (Cartierville): 19 h.

ALADDIN

Boîte à films (2, St-Jean). Sam., dim.: 13 h 15, 15 h 30. Carrefour du Nord (St-Jérôme). Sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h. Cinéma Terrebonne (1): 18 h 30; sam., dim.: 13 h, 14 h 45, 16 h 30. Crémazie: 19 h, 20 h 45; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 20, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 45.
 Dorval (3): 19 h, 21 h; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h, 21 h. Famous 8 (8): 19 h 15, 21 h 15; sam., dim.: 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30, 19 h 15, 21 h 15.
 Laval (6): 19 h, 21 h; sam., dim.: 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h. Dernier spectacle sam.: 23 h 30; Loews (3): 12 h 30, 14 h 40, 17 h, 19 h 15, 21 h 20. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

ALADDIN V.F.

Centre Eaton (4): 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30. Châteauguay (5). Sam., dim.: 13 h, 14 h 45, 16 h 30, 19 h, ven., lun., merc., jeu.: 19 h. Greenfield (2): 19 h 15, 21 h 15; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 15, 21 h 15. Laval (6): 19 h, 21 h; sam., dim.: 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h. Dernier spectacle sam.: 23 h 30; Loews (3): 12 h 30, 14 h 40, 17 h, 19 h 15, 21 h 20. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

ALADDIN V.F.

Centre Eaton (4): 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30. Châteauguay (5). Sam., dim.: 13 h, 14 h 45, 16 h 30, 19 h, ven., lun., merc., jeu.: 19 h. Greenfield (2): 19 h 15, 21 h 15; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 15, 21 h 15. Laval (6): 19 h, 21 h; sam., dim.: 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h. Dernier spectacle sam.: 23 h 30; Loews (3): 12 h 30, 14 h 40, 17 h, 19 h 15, 21 h 20. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

AMANT (L')

Omega 2 (Longueuil): 20 h 45.
 Parisiens (4): 12 h 40, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 30.

ASPEN EXTREME

Parisiens (5): 13 h 15, 15 h 30, 18 h 30, 21 h 25. Du Parc (1): 18 h 30, 21 h. Famous 8 (7): 19 h 15, 21 h 30. Sam., dim.: 12 h 05, 14 h 15, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 35. Greenfield (1): 18 h 45, 21 h 10; sam., dim.: 13 h 25, 16 h, 18 h 45, 21 h 10. Laval (1): 18 h 30, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 30. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

BELLE (LA) HISTOIRE

Cinéma Centre-Ville (6): 18 h 35, 20 h 10; sam., dim.: 13 h, 16 h 35, 20 h 10.
BEST THINGS INTENTIONS
 Cinéma Centre-Ville (3): 16 h 30, 20 h; sam., dim.: 13 h, 16 h 30, 20 h.

BOY V.F.

Capitol (St-Jean): 19 h 15, 21 h 15. Centre Eaton (4): 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30. Châteauguay (4): 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 10. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h. Du Plateau (2): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Greenfield (3): 19 h, 21 h 20; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h. Imperial (1): Joliette: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 17, 21 h 30. Laval (3): 19 h 10, 21 h 40; sam., dim.: 12 h 40, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 40. Dernier spectacle sam.: 23 h 30. Plaza Repentigny (1): 19 h 20, 21 h 30. Sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 15, 21 h 30. Rex (St-Jérôme): 19 h, 21 h 30. Sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 30. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

BODYGUARD (THE)

Astre (4): 21 h 05; sam., dim.: 12 h 30, 21 h 05. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 20. Centre Eaton (4): 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30, 21 h 30. Cinéma Terrebonne (4): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 30. Famous 8 (5): 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 30. Laval (6): 18 h 30, 21 h 10; sam., dim.: 12 h 50, 15 h 30, 18 h 30, 21 h 10. Dernier spectacle sam.: 23 h 40. Palace (1): 13 h 15, 15 h 30, 18 h 30, 21 h.

BOY OF EVIDENCE

Astre (1): 19 h 20; sam., dim.: 14 h 45, 16 h 45, 18 h 45, 21 h. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30.
 Decarie (1). Sam. et tous les soirs: 19 h, 21 h 05; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, 23 h 30.
 Dorval (1): 19 h 10, 21 h 30; sam., dim.: 12 h 45, 14 h 45, 17 h, 19 h 10, 21 h 30. Du Parc (3): 19 h 21 h 30. Sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 17, 21 h 30. Laval (6): 18 h 30, 21 h 10; sam., dim.: 12 h 50, 15 h 30, 18 h 30, 21 h 10. Dernier spectacle sam.: 23 h 40. Palace (1): 13 h 15, 15 h 30, 18 h 30, 21 h.

CHELE (LE)

Complexe Desjardins (3): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 35, 19 h 40, 21 h 45.
COEUR (UN) EN HIVER
 Crying Game (5): 13 h 45, 16 h 15, 18 h 45, 21 h 15.

CRYING GAME

Centre Eaton (4): 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30. Famous 8 (6): 19 h 05, 21 h 35; sam., dim.: 12 h 05, 14 h 15, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 35. Loews (1): 13 h 15, 15 h 30, 18 h 30, 21 h 30.

CHAPLIN

Carrefour Laval (5): 19 h 10, 21 h 45; sam., dim.: 13 h 30, 16 h 15, 19 h 10, 21 h 45. Cinéma Égyptien (1): 13 h 15, 16 h, 18 h 45, 21 h 30. Cinéma Langellier (1): 18 h 30, 21 h 15; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Plaza Côte-des-Neiges (2). Ven.: 18 h 45; sam., dim.: 13 h 45, 16 h 40, 19 h 10; lun.: 20 h 10; mer.: 21 h 10; jeu.: 22 h 10. Pointe-Claire (4). Ven.: 18 h 50, 21 h 35; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 05, 18 h 45, 21 h 35; mer.: 18 h 50, 21 h 35; merc., jeu.: 20 h 10.

CHENE (LE)

Complexe Desjardins (3): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 35, 19 h 40, 21 h 45.
COEUR (UN) EN HIVER
 Crying Game (5): 13 h 45, 16 h 15, 18 h 45, 21 h 15.

CRYING GAME

Centre Eaton (4): 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30. Famous 8 (6): 19 h 05, 21 h 35; sam., dim.: 12 h 05, 14 h 15, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 35. Loews (1): 13 h 15, 15 h 30, 18 h 30, 21 h 30.

12 h 15, 14 h 35, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 35.
DAMAGE
 Cinéma Égyptien (2): 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h 15. Cinéma Égyptien (3): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 45.

DISTINGUISHED GENTLEMEN
 Palace (4): 12 h 30, 15 h 30, 20 h. Palace (5): 13 h 30, 16 h, 18 h 30, 21 h. Palace (6): 21 h 30.
DRACULA
 Cinéplex Centre-Ville (1): 15 h 35, 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 05, 15 h 35, 19 h, 21 h 30.
DRACULA V.F.
 Berri (5): 13 h, 21 h 45.

FATALE
 Brosard (2): 19 h 05, 21 h 20; sam., dim.: 13 h 45, 16 h 30, 19 h 05, 21 h 20. Carrefour Laval (3): 19 h, 21 h 15; sam., dim.: 13 h 30, 16 h 10, 19 h, 21 h 15. Cinéma Langellier (8): 19 h, 21 h 10; sam., dim.: 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30. Dernier spectacle ven.: 23 h 30; sam.: 23 h 40. Cinéma Terrebonne (7): 19 h, 21 h 10; sam., dim.: 14 h 45, 16 h 50, 19 h 20. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 15. Complexe Desjardins (2): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 45.

FEW GOOD MEN
 Carrefour Laval (1): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 35, 16 h 20, 19 h, 21 h 30. Faubourg Ste-Catherine (3): 13 h 40, 16 h 15, 19 h, 21 h 35. Plaza Côte-des-Neiges (1): 19 h, 21 h 35; sam., dim.: 13 h 40, 16 h 20, 19 h, 21 h 35. Pointe-Claire (5): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 17, 21 h 30. Versailles (3): 18 h 45, 21 h 25; sam., dim.: 13 h 10, 16 h, 18 h 45, 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

FOREVER YOUNG
 Famous 8 (1): 19 h 10, 21 h 30; sam., dim.: 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 20, 21 h 30. Loews (2): 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 20, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 45.
GARDE (LE) DU CORPS
 Berri (2): 13 h 40, 16 h 10, 19 h 10, 21 h 40. Carrefour du Nord (St-Jérôme): 19 h 10, 21 h 45; sam., dim.: 13 h 20, 15 h 55, 19 h 10, 21 h 45. Carrefour Laval (4): 19 h 15, 21 h 40; sam., dim.: 13 h 35, 16 h 15, 19 h 15, 21 h 40. Châteauguay (5): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 45, 16 h 30; lun., merc., jeu.: 19 h 20, 21 h 45. Cinéma Joliette (3): 19 h, 21 h 30; lun., merc., jeu.: 19 h 20, 21 h 45. Cinéma Langellier (5): 18 h 45, 21 h 15; sam., dim.: 13 h, 15 h 40, 18 h 45, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Cinéma Terrebonne (6): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h 10, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 50. Longueuil (1): 19 h, 21 h 30. Sam., dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30. Plaza Repentigny (2): 19 h 20; sam., dim.: 14 h 30, 19 h 20.

GAS FOOD LODGING
 Cinéplex Centre-Ville (4): 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40; sam., dim.: 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.
HEXED
 Cinéplex Centre-Ville (5): 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10; sam., dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Laval (1): 19 h 20, 21 h 25; sam., dim.: 12 h 50, 15 h, 17 h, 19 h 20, 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 30. Pointe-Claire (5): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 45, 16 h 30; lun., merc., jeu.: 19 h 20, 21 h 45. Cinéma Joliette (3): 19 h, 21 h 30; lun., merc., jeu.: 19 h 20, 21 h 45. Cinéma Langellier (5): 18 h 45, 21 h 15; sam., dim.: 13 h, 15 h 40, 18 h 45, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Cinéma Terrebonne (6): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h 10, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 50. Longueuil (1): 19 h, 21 h 30. Sam., dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30. Plaza Repentigny (2): 19 h 20; sam., dim.: 14 h 30, 19 h 20.

GAS FOOD LODGING
 Cinéplex Centre-Ville (4): 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40; sam., dim.: 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.
HEXED
 Cinéplex Centre-Ville (5): 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10; sam., dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Laval (1): 19 h 20, 21 h 25; sam., dim.: 12 h 50, 15 h, 17 h, 19 h 20, 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 30. Pointe-Claire (5): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 45, 16 h 30; lun., merc., jeu.: 19 h 20, 21 h 45. Cinéma Joliette (3): 19 h, 21 h 30; lun., merc., jeu.: 19 h 20, 21 h 45. Cinéma Langellier (5): 18 h 45, 21 h 15; sam., dim.: 13 h, 15 h 40, 18 h 45, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Cinéma Terrebonne (6): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h 10, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 50. Longueuil (1): 19 h, 21 h 30. Sam., dim.: 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30. Plaza Repentigny (2): 19 h 20; sam., dim.: 14 h 30, 19 h 20.

HOME ALONE 2
 Astre (4): 18 h 45; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Imperial (1): Joliette: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 17, 21 h 30. Laval (3): 19 h 10, 21 h 40; sam., dim.: 12 h 40, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 40. Dernier spectacle sam.: 23 h 30. Plaza Repentigny (1): 19 h 20, 21 h 30. Sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 15, 21 h 30. Rex (St-Jérôme): 19 h, 21 h 30. Sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 30. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

HOMMES D'HONNEUR
 Borté à films (2, St-Jean): 19 h, 21 h 35. Brosard (1): 19 h, 21 h 40; sam., dim.: 13 h 10, 16 h 04, 19 h, 21 h 40. Carrefour du Nord (St-Jérôme): 19 h, 21 h 35; sam., dim.: 13 h 30, 16 h 05, 19 h, 21 h 35. Châteauguay (5). Sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 30. Ven., lun., merc., jeu.: 19 h, 21 h 30. Cinéma Langellier (5): 18 h 45, 21 h 15; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h 15. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Cinéma Terrebonne (2): 18 h 45, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 17, 21 h 30. Complex Desjardins (1): 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 35. Dauphin (1). Sam. et tous les soirs: 19 h, 21 h 30; dim.: 13 h 15, 16 h 10, 19 h, 21 h 30. Laval 2000 (2): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 45, 16 h 30, 19 h 20, 21 h 30. Plaza Repentigny: 19 h, 21 h 40; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h, 21 h 30. Versailles (3): 18 h 45, 21 h 25; sam., dim.: 13 h, 16 h 10, 19 h, 21 h 35.

IMAX - L'HOMME ET LA BÊTE - LES FEUX DU KOEWIT
 Vieux-Port de Montréal: 10 h, 13 h 30, 15 h 15, 17 h, 19 h (version française); 11 h 45, 20 h 45 (version anglaise).
IMAX - LES ROLLING STONES
 Vieux-Port de Montréal: 22 h 30 (vendredi et samedi).

INDOCHINE
 Parisiens (5): 13 h, 16 h 30, 20 h.
JENNIFER 8 V.F.
 Imperial (2, Joliette): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 12 h, 14 h 20, 17 h, 19 h 15, 21 h 35. Parisiens (2): 13 h 35, 16 h 05, 18 h 35, 21 h 05.
JEU DE PUissance
 Commodore (Cartierville): 19 h.
LORENZO'S OIL
 Faubourg Ste-Catherine (2): 13 h 30, 16 h 10, 19 h, 21 h 30. Plaza Côte-des-Neiges (3). Ven.: 18 h 30, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 10, 16 h 05, 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30; mer.: 18 h 50, 21 h 30; merc., jeu.: 20 h 15. Pointe-Claire (5): 19 h, 21 h 35; sam., dim.: 13 h, 16 h 15, 19 h, 21 h 35.

LOVER (THE)
 Loews (5): 12 h 10, 14 h 20, 16 h 35, 19 h, 21 h 15.
MALCOLM X
 Carrefour du Nord (St-Jérôme): 19 h, 21 h 35. Dauphin (1). Sam. et tous les soirs: 20 h; dim.: 13 h 30, 16 h, 20 h 30.
 Palace (2): 12 h 15, 16 h, 20 h.
MAMAN J'AI ENCORE RATE L'AVION
 Berri (5): 15 h 15, 17 h 25, 19 h 35. Capitol (St-Jean). Sam., dim.: 13 h, 15 h 30. Carrefour du Nord (St-Jérôme): 19 h; sam., dim.: 13 h 10, 15 h

35, 19 h Châteauguay (4). Sam., dim.: mar.: 13 h, 15 h 30, 19 h; ven., lun., merc., jeu.: 19 h. Cinéma Joliette (3). Sam., dim.: 13 h 30, 16 h. Cinéma Terrebonne (8): 19 h 45, 21 h 05; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 45, 18 h 45, 21 h 05. Cinéplex Centre-Ville (6): 19 h 30, 21 h 45; sam., dim.: 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 30, 23 h 45. Longueuil (1): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 17, 21 h 30. Plaza Repentigny: 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 12 h, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 20, 21 h 30. Sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 17, 21 h 30. Pointe-Claire (4): 19 h, 21 h 35; sam., dim.: 14 h 45, 16 h 50, 19 h 20, 21 h 35. Pointe-Claire (5): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 45, 16 h 30, 19 h 20, 21 h 30. Versailles (3): 18 h 45, 21 h 25; sam., dim.: 13 h 10, 16 h, 18 h 45, 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.

PARFUM DE FEMME
 Berri (1): 13 h 15, 16 h, 18 h 45, 21 h 30. Brosard (3): Ven.: 18 h 45, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 17, 21 h 30. Lun.: 20 h; mer.: 18 h 45, 21 h 45; merc., jeu.: 20 h. Carrefour du Nord (St-Jérôme): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 30. Cinéma Joliette (1): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 17, 21 h 30. Plaza Repentigny (1): 19 h 20, 21 h 30. Sam., dim.: 14 h 30, 19 h 20.

PASSENGER 57
 Berri (5): 13 h, 21 h 45.
PROTECTEUR TRAQUE
 Berri (1): 13 h 15, 16 h, 18 h 45, 21 h 30. Brosard (2): 19 h 05, 21 h 20; sam., dim.: 13 h 45, 16 h 30, 19 h 05, 21 h 20. Carrefour Laval (3): 19 h, 21 h 15; sam., dim.: 13 h 30, 16 h 10, 19 h, 21 h 15. Cinéma Langellier (8): 19 h, 21 h 10; sam., dim.: 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30. Dernier spectacle ven.: 23 h 30; sam.: 23 h 40. Cinéma Terrebonne (7): 19 h, 21 h 10; sam., dim.: 14 h 45, 16 h 50, 19 h 20. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 15. Complexe Desjardins (2): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 45.

PROTECTEUR TRAQUE
 Berri (1): 13 h 15, 16 h, 18 h 45, 21 h 30. Brosard (2): 19 h 05, 21 h 20; sam., dim.: 13 h 45, 16 h 30, 19 h 05, 21 h 20. Carrefour Laval (3): 19 h, 21 h 15; sam., dim.: 13 h 30, 16 h 10, 19 h, 21 h 15. Cinéma Langellier (8): 19 h, 21 h 10; sam., dim.: 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30. Dernier spectacle ven.: 23 h 30; sam.: 23 h 40. Cinéma Terrebonne (7): 19 h, 21 h 10; sam., dim.: 14 h 45, 16 h 50, 19 h 20. Dernier spectacle ven., sam.: 23 h 15. Complexe Desjardins (2): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 45.

35, 19 h Châteauguay (4). Sam., dim.: mar.: 13 h, 15 h 30, 19 h; ven., lun., merc., jeu.: 19 h. Cinéma Joliette (3). Sam., dim.: 13 h 30, 16 h. Cinéma Terrebonne (8): 19 h 45, 21 h 05; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 45, 18 h 45, 21 h 05. Cinéplex Centre-Ville (6): 19 h 30, 21 h 45; sam., dim.: 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 30, 23 h 45. Longueuil (1): 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 13 h 15, 15 h 17, 19 h 17, 21 h 30. Plaza Repentigny: 19 h, 21 h 30; sam., dim.: 12 h, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 20, 21 h 30.

MONSIEUR (L'UN) DISTINGUÉ
 Imperial (4, Joliette): 13 h 30, 20 h. Omega 4, Longueuil: 19 h 20, 21 h 30; sam., dim.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 20, 21 h 30. Parisien (1): 12 h 20, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 25.
NOWHERE TO RUN
 Decarie (2). Sam. et tous les soirs: 19 h 15, 21 h 15; dim.: 13 h 35, 15 h 55, 17 h 35, 19 h 35, 21 h 35. Ciné (2): 19 h 10, 21 h 10; sam., dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Laval (5): 19 h 20, 21 h 20; sam., dim.: 12 h 50, 15 h 17, 19 h 20, 21 h 30. Dernier spectacle sam.: 23 h 30. Place Alexis Nihon (2): 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h. Pointe-Claire (4): 19 h 15, 21 h 15; sam., dim.: 13 h 30, 15 h 35, 17 h 35, 19 h 35, 21 h 35. Versailles (3): 18 h 45, 21 h 25; sam., dim.: 13 h 10, 16 h, 18 h 45, 21 h 25. Dernier spectacle sam.: 23 h 30.